Nations Unies S/2020/1202



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par Mme Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. Fernando Arias, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient (Syrie) » tenue le vendredi 11 décembre 2020. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Turquie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

20-17240 (F) 211220 110121



Annexe I

Exposé de Mme Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil sur l'application de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. J'espère que le format de la présente réunion nous permettra d'avoir un débat de fond, instructif et civilisé sur cette importante question de sécurité internationale.

C'est un plaisir que d'avoir virtuellement à mes côtés aujourd'hui le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), M. Fernando Arias, qui fera le point sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Depuis mon dernier exposé, le 5 novembre (voir S/2020/1088, annexe I), le Bureau des affaires de désarmement a maintenu des contacts réguliers avec ses homologues de l'OIAC à propos des activités relatives à cette question. Le 2 décembre, nous avons reçu des informations de la Mission permanente de la République arabe syrienne concernant les questions chimiques pour la période en cours. Ces informations ont été étudiées avec attention et transmises au Secrétariat technique de l'OIAC.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'influer sur la capacité de l'OIAC de se rendre en République arabe syrienne. Le Secrétariat technique poursuit néanmoins les activités dans le cadre de son mandat aux fins de l'élimination du programme d'armes chimiques syrien et reste en contact avec la Syrie à cet égard.

L'Équipe d'évaluation des déclarations continue de s'employer à éclaircir toutes les questions en suspens concernant la déclaration initiale soumise par la République arabe syrienne à l'OIAC. Comme je l'ai mentionné dans mon précédent exposé au Conseil, l'Équipe a été déployée à Damas du 22 septembre au 3 octobre pour mener la vingt-troisième série de consultations avec l'autorité nationale syrienne. Comme indiqué au Conseil exécutif dans un additif daté du 18 novembre à la note du Directeur général intitulée « Rapport sur les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations » (EC-95/HP/DG.2), en date du 1er octobre, et dans une autre note du Directeur général intitulée « Note du Directeur général relative au rapport sur les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations » (EC 95/HP/DG.3), en date du 18 novembre, quelques progrès ont été accomplis durant cette série de consultations, et trois questions en suspens liées à la déclaration initiale de l'autorité nationale syrienne ont été réglées. Toutefois, comme le Directeur général l'a également signalé, il reste 19 questions en suspens.

Le Secrétariat technique reste donc d'avis qu'à ce stade, compte tenu des lacunes, disparités et incohérences qui n'ont pas été résolues, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Durant le déploiement en septembre et octobre, l'Équipe d'évaluation des déclarations a également prélevé des échantillons pour remplacer ceux qui avaient été collectés durant son précédent déploiement. Je suis certaine que le Directeur général de l'OIAC fera le point sur les activités menées par le Secrétariat technique, notamment en ce qui concerne la septième série d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya entre le 8 et le 13 novembre.

Conformément à la décision EC-M-43/DEC.1, du 24 juillet 2014, le Secrétariat a surveillé et entretenu les systèmes de surveillance à distance installés dans quatre structures souterraines scellées sur le territoire de la République arabe syrienne. Conformément à la décision du Conseil exécutif, le Secrétariat technique s'est déployé en République arabe syrienne entre le 15 et le 18 novembre pour mener sa visite finale dans les structures souterraines et observer le retrait des équipements de surveillance. Je crois comprendre que le Secrétariat technique a informé la République arabe syrienne que les structures souterraines devaient rester scellées conformément au plan de destruction convenu du Conseil exécutif.

Je note que la mission d'établissement des faits menée par l'OIAC poursuit l'examen de toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et poursuit son dialogue avec le Gouvernement syrien et d'autres États parties à la Convention sur les armes chimiques en ce qui concerne divers incidents. Comme cela a déjà été signalé, la réalisation d'autres déploiements de la mission d'établissement des faits dépendra de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

L'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les événements survenus en République arabe syrienne pour lesquels la mission d'établissement des faits a établi que l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques avait eu lieu et publiera de nouveaux rapports en temps opportun. Je saisis cette occasion pour renouveler une fois de plus mon plein appui à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la décision EC-94/DEC.2 du Conseil exécutif, en date du 9 juillet, intitulée « Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne » (voir S/2020/724), j'attends avec intérêt d'entendre les informations mises à jour du Directeur général, M. Arias, à ce sujet.

Avant de conclure, je voudrais rappeler le message du Secrétaire général à l'occasion de la Journée du souvenir dédiée à toutes les victimes de la guerre chimique, qui a été célébrée le 30 novembre :

« L'emploi d'armes chimiques en tout lieu, par quiconque et en quelque circonstance que ce soit est un acte intolérable et une violation grave du droit international… Rien ne saurait justifier l'emploi de ces armes abjectes. Nous devons rester unis et déterminés à empêcher leur emploi et la menace de leur emploi… Il faut impérativement que ceux qui recourent ou qui ont recouru à des armes chimiques soient identifiés et répondent de leurs actes. C'est la seule façon de nous acquitter de notre responsabilité morale envers les victimes de la guerre chimique. »

Et le Secrétaire général d'exhorter,

> « [R]enouvelons notre attachement sans réserve à la Convention sur les armes chimiques et notre soutien à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. »

Annexe II

Exposé de M. Fernando Arias, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

Je remercie la présidence sud-africaine du Conseil de sécurité de me donner l'occasion d'informer le Conseil sur les faits nouveaux survenus au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) depuis mon précédent exposé, le 12 mai, à l'invitation de la présidence estonienne.

À cette occasion, j'avais présenté au Conseil le premier rapport publié par l'Équipe d'enquête et d'identification, qui désignait les auteurs de plusieurs cas d'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Au cours des sept mois écoulés, le Secrétariat technique de l'OIAC a continué d'adapter ses activités aux effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) afin de poursuivre la fourniture de ses services aux États membres et la mise en œuvre des mandats qui lui ont été confiés. Les activités de vérification sont allées de l'avant dans les installations de destruction d'armes chimiques grâce à des modifications qui garantissent la santé et la sécurité des inspecteurs et du personnel sur place. Le Secrétariat technique a repris ses inspections de l'industrie chimique à la mi-septembre sur la base d'un ordre de priorités ajusté. Les inspections d'armes chimiques anciennes ont été menées cette année sur un certain nombre de sites.

La Division de la coopération internationale et de l'assistance de l'OIAC a pu organiser cette année 38 programmes de renforcement des capacités en ligne, au profit de quelque 1 400 participants. Et les 30 novembre et 1er décembre, la première partie de la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) s'est tenue à La Haye. Dans le cadre de la préparation de la Conférence, nous avons pris en considération la situation liée à la COVID-19 à La Haye, les conseils des autorités néerlandaises, ainsi que la nécessité de remplir les obligations de la Conférence. La Conférence s'est terminée par l'adoption du budget-programme pour 2021, qui est essentiel au fonctionnement de l'OIAC. Elle reprendra ses travaux très probablement au printemps 2021 et examinera tous les autres points de l'ordre du jour.

Je vais maintenant aborder le dossier des armes chimiques syriennes. Comme je l'ai indiqué dans mon exposé au Conseil en mai, le Secrétariat technique a publié le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification le 8 avril. Le rapport concluait qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que des individus appartenant aux Forces aériennes arabes syriennes avaient utilisé des armes chimiques à Latamné à trois reprises en mars 2017. Le sarin avait été employé à deux reprises et le chlore une fois. Suite à la publication du rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification, le Conseil exécutif de l'OIAC a adopté en juillet une décision demandant à la République arabe syrienne de déclarer au Secrétariat technique, dans un délai de 90 jours, les armes chimiques utilisées dans les attaques de Latamné. En vertu de cette décision, la Syrie a également été invitée à déclarer toutes les armes chimiques qu'elle possède actuellement et à régler toutes les questions en suspens concernant sa déclaration initiale. Le 14 octobre, j'ai informé le Conseil exécutif et tous les États parties que la République arabe syrienne n'avait rempli aucune de ces exigences. Un projet de décision a été présenté par la France au nom de 46 États parties en vue de régler la question. Il sera examiné lors de la deuxième partie de la Conférence au printemps 2021.

Dans ce contexte, je me dois de rappeler que si le Secrétariat technique est habilité à identifier les auteurs de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie depuis juin 2018, il n'est ni un procureur ni une cour de justice. Les États parties disposent d'outils pour aller de l'avant sur la base des informations qu'ils ont reçues. Il en va de même du Conseil de sécurité et, plus globalement, de l'ONU.

En attendant, l’Équipe d’enquête et d’identification poursuit ses enquêtes sur d’autres incidents relevant de sa compétence. Le vingt-troisième cycle de consultations entre l’Équipe d’évaluation des déclarations de l’OIAC et la République arabe syrienne a eu lieu à Damas du 22 septembre au 3 octobre. Au cours de ce déploiement, l’Équipe d’évaluation des déclarations a recueilli des échantillons, vérifié la destruction d’articles précédemment observés comme n’ayant pas été détruits et discuté de l’état actuel de toutes les questions en suspens. Les activités et les résultats du déploiement de l’Équipe ont fait l’objet d’un rapport au Conseil exécutif en octobre.

Durant le récent cycle de consultations, trois questions liées à la déclaration initiale syrienne ont été réglées, tandis que 19 autres restent en suspens. L’une de ces 19 questions concerne une installation de fabrication d’armes chimiques déclarée par l’autorité nationale syrienne comme n’ayant jamais été utilisée pour la fabrication d’armes chimiques. L’examen de toutes les informations et autres matériaux recueillis par l’Équipe d’évaluation des déclarations depuis 2014, y compris les échantillons, indique que la fabrication ou l’armement d’agents neurotoxiques de guerre chimique a eu lieu dans cette usine. Le Secrétariat technique a donc demandé à la République arabe syrienne de déclarer les types et quantités exacts d’agents chimiques fabriqués ou armés sur le site en question, conformément aux dispositions pertinentes de la CIAC.

À ce stade, je voudrais rappeler que la déclaration initiale d’un État partie est une étape importante et obligatoire de son adhésion à la Convention. Dans les 30 jours suivant son adhésion, chaque État partie doit fournir une déclaration complète de son programme d’armes chimiques, le cas échéant. Au cours des sept années qui se sont écoulées depuis l’adhésion de la Syrie à la Convention en 2013, le Secrétariat technique de l’OIAC n’a pas ménagé ses efforts pour évaluer la déclaration initiale de la Syrie et aider le pays à la remplir. À ce jour, compte tenu des lacunes, des disparités et des incohérences qui n’ont pas été résolues, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète.

Le 2 octobre, le Secrétariat technique a publié deux rapports de la mission d’établissement des faits de l’OIAC concernant l’utilisation présumée d’armes chimiques à Alep en novembre 2018 et à Saraqeb en août 2016. Les rapports ont conclu que la mission était dans l’incapacité d’établir si des produits chimiques avaient été utilisés ou étaient susceptibles d’avoir été utilisés comme arme dans ces incidents. La mission continue d’analyser les informations recueillies lors de ses derniers déploiements dans huit cas différents. Je tiens à souligner ici que le Secrétariat technique collecte de manière indépendante ses propres informations. Dans le même temps, il s’appuie également sur les informations fournies par les États parties à la CIAC, comme le demandent les décisions pertinentes du Conseil exécutif.

En plus de son travail lié à la Syrie, le Secrétariat technique a été appelé à apporter son aide au sujet d’un autre incident impliquant l’utilisation d’armes chimiques. Le 20 août, Alexei Navalny, citoyen russe et militant politique, est tombé gravement malade à bord d’un avion en Russie. Deux jours plus tard, M. Navalny était transporté en Allemagne pour y être soigné.

En septembre, le Secrétariat technique a effectué une visite d’assistance technique en réponse à une demande de l’Allemagne en vertu du paragraphe 38 e) de l’article VIII de la CIAC. Au cours de cette visite, une équipe d’experts du Secrétariat technique a prélevé des échantillons biomédicaux directement sur M. Navalny, avec son consentement, pour les faire analyser par les laboratoires désignés par l’OIAC. Les résultats de l’analyse ont confirmé que le sang de M. Navalny contenait des traces d’un produit chimique toxique de la famille Novitchok. Aux termes de la

CIAC, l'empoisonnement d'une personne par l'utilisation d'un agent neurotoxique quelconque équivaut à une utilisation d'arme chimique, que ce produit chimique soit ou non inclus dans la Convention. Dès réception de l'analyse des échantillons par les laboratoires désignés, le Secrétariat technique a préparé son rapport, qui a été transmis aux autorités allemandes. À la demande de l'Allemagne, le Secrétariat technique a ensuite communiqué le résumé du rapport à tous les États parties et l'a rendu public.

Le 6 octobre, j'ai reçu, de la part de la Fédération de Russie, une demande de visite d'assistance technique en vertu du paragraphe 38 e) de l'article VIII de la Convention sur les armes chimiques, concernant le même incident. Depuis, le Secrétariat technique est en contact avec la Fédération de Russie pour régler les questions juridiques, techniques et opérationnelles en suspens en amont de cette visite. Le Secrétariat technique attend toujours, à cet égard, que la Fédération de Russie lui transmette certains éléments avant de pouvoir déployer une visite d'assistance technique en Russie, comme ce fut le cas pour l'Allemagne. La correspondance détaillée échangée à ce sujet avec le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'OIAC sera mise en ligne sur le site Web public de l'OIAC. Le Secrétariat technique et son réseau de laboratoires désignés se réjouissent à la perspective d'aider la Fédération de Russie au regard de sa demande, comme cela a été fait précédemment pour d'autres États parties.

Tous ces développements démontrent qu'il faut que l'OIAC reste en mesure de relever, avec professionnalisme et en toute indépendance, tous les défis liés aux armes chimiques. Nous devons préserver notre capacité de fournir une assistance spécialisée aux 193 États parties à chaque fois qu'ils nous en font la demande. Mais nous devons également pouvoir accompagner les États parties et les aider à renforcer leurs propres capacités nationales de lutte contre les menaces d'utilisation d'armes chimiques. Des acteurs non étatiques auraient comploté, voire tenté, d'utiliser des armes chimiques dans des États Membres situés dans diverses régions. Le risque est réel, et la communauté internationale doit s'y attaquer dès maintenant.

Le projet de construction du Centre pour la chimie et la technologie – le Centre ChemTech – à proximité du siège de l'OIAC, à La Haye, a progressé avec régularité cette année, dans le respect du calendrier et du budget prévus. La construction du site devrait commencer l'été prochain et s'achever avant la fin 2022. Le Centre appuiera les activités de coopération internationale et de renforcement des capacités des États parties afin, d'une part, de mieux les protéger contre le risque d'utilisation d'armes chimiques et, de l'autre, de renforcer la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de la chimie, avec pour objectif final de protéger les populations et l'environnement. Il accueillera également un laboratoire de pointe. Surtout, le Centre jouera un rôle important pour assurer la continuité des opérations de l'OIAC. C'est indispensable car le siège de l'OIAC a subi diverses cyberattaques tout au long de l'année. Le nombre de ces attaques est en hausse, et leur degré de sophistication considérable.

La situation concernant les régimes internationaux de non-prolifération et de désarmement est préoccupante. Nombre de ces régimes sont menacés, alors que d'autres manquent toujours d'une vérification efficace ou de mécanismes structurés propres à inspirer confiance dans leur mise en œuvre. Dans ce contexte, la Convention sur les armes chimiques incarne une interdiction totale et vérifiable de toute une catégorie d'armes de destruction massive. Nous œuvrons pour l'élimination complète et la destruction totale des armes chimiques, avec une tolérance zéro. La Convention est un instrument juridique international moderne et complet.

L'OIAC a pour mandat de prévenir la réapparition des armes chimiques, et il n'y a pas de place pour la complaisance, car l'objectif de détruire tous les stocks déclarés d'armes chimiques, qui sera bientôt atteint, n'est qu'une des grandes étapes

de notre travail. Depuis 23 ans, l'OIAC obtient des résultats concrets. Depuis sept ans, elle est de plus en plus examinée à la loupe. Malgré cette pression, l'Organisation n'a rien perdu de son professionnalisme et se consacre fidèlement à sa mission. Nous entendons garder le cap qui nous a été fixé par les 193 États parties à la Convention. Nous le devons aux victimes de l'utilisation d'armes chimiques et aux générations futures.

Pour terminer, je voudrais citer quatre phrases très courtes.

> « L'emploi d'armes chimiques (...) est un acte intolérable et une violation grave du droit international. (...) Rien ne saurait justifier l'emploi de ces armes abjectes. Nous devons rester unis et déterminés à empêcher leur emploi (...). Il faut impérativement que ceux qui recourent ou qui ont recouru à des armes chimiques soient identifiés et répondent de leurs actes. »

Ces paroles ne sont pas de moi. Elles sont extraites du message délivré par le Secrétaire général il y a quelques jours, le 30 novembre, à l'occasion de la Journée du souvenir dédiée à toutes les victimes de la guerre chimique.

Annexe III

Déclaration de Mme Karen Van Vlierberge, Représentante permanente adjointe de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je voudrais commencer par remercier de leurs exposés Mme Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe aux affaires de désarmement, et M. Fernando Arias, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité aborde, en principe pour la dernière fois pendant le mandat de mon pays, le sujet de l'utilisation des armes chimiques en Syrie. Il s'agit d'un moment opportun pour faire une analyse de l'évolution de ce dossier au cours des deux dernières années.

Premièrement, tous les États membres du Conseil ont répété à de nombreuses reprises que les armes chimiques ne devraient jamais être utilisées, quelles que soient les circonstances. La Convention sur les armes chimiques témoigne de notre aversion collective vis-à-vis de l'utilisation de telles armes. La mise en œuvre complète et inconditionnelle de ce traité est la seule façon de garantir un monde sans armes chimiques. La Convention n'est pas seulement un instrument juridique, c'est aussi une déclaration morale concernant la dignité de l'humanité.

Depuis l'adhésion de la Syrie à la Convention en 2013, l'OIAC a systématiquement renforcé son engagement vis-à-vis de ce pays. Cela s'est fait en toute transparence et en consultation avec la République arabe syrienne, notamment par la création de la mission d'établissement des faits de l'OIAC en 2014. L'Équipe d'évaluation des déclarations a été créée la même année pour aider la Syrie à résoudre les lacunes et les incohérences identifiées dans sa déclaration initiale. De nombreuses réunions ont eu lieu entre l'OIAC et les autorités syriennes.

Malheureusement, pendant la période où la Belgique a été membre du Conseil, il n'y a pas eu de progrès substantiels dans la résolution des lacunes et des incohérences de la déclaration de la Syrie. Le fait que la déclaration de la Syrie reste incomplète n'est pas un détail technique. Cela nous conduit à la conclusion inévitable que, contrairement à l'OIAC, la Syrie n'a pas entrepris d'efforts sérieux pour se conformer aux exigences qu'elle a volontairement acceptées lors de son adhésion à la Convention en 2013. Il n'y a aucune excuse. En outre, la possibilité que des stocks supplémentaires d'armes chimiques, qui pourraient à nouveau être utilisés contre la population syrienne, existent en Syrie, ne peut être niée ni ignorée.

Deuxièmement, la mission d'établissement des faits menée par l'OIAC a conclu que des armes chimiques avaient été utilisées à de nombreuses reprises et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU a attribué la responsabilité d'un certain nombre d'entre elles au régime syrien. Face au refus du Conseil de prolonger le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint, l'Équipe d'enquête et d'identification a été mise en place en tant qu'instrument de l'OIAC pour poursuivre l'enquête sur l'utilisation présumée d'armes chimiques. Le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification d'avril dernier confirme l'utilisation d'armes chimiques à Latamné en 2017 et expose un schéma de comportement plus large des autorités syriennes. La violence contre sa propre population, y compris au moyen d'armes chimiques, fait partie intégrante de la stratégie militaire de la Syrie. Nous soutenons pleinement l'Équipe d'enquête et d'identification et appelons la Syrie à garantir l'accès à son territoire.

Troisièmement, la nécessité pour le Conseil de discuter de ce dossier sur une base mensuelle a été remise en question comme s'il s'agissait d'une distraction par rapport à des questions plus urgentes. Pourtant, cette réunion n'est pas une simple

habitude. Le Conseil a adopté la résolution 2118 (2013) en 2013. La Syrie ne respecte toujours pas cette résolution. La Syrie reste donc une menace constante à la paix et à la sécurité internationales.

La Belgique a été élue au Conseil de sécurité sous le slogan « Promouvoir le consensus, agir pour la paix ». C'est précisément cette approche qui nous guide dans ce dossier. Nous veillerons toujours à promouvoir le consensus et, si possible, à mettre en place les conditions en vue d'une meilleure compréhension entre les États membres de l'OIAC. Dans le même temps, nous prendrons également toujours nos responsabilités pour défendre nos valeurs.

Durant notre mandat au Conseil, nous avons toutefois constaté des efforts visant à promouvoir un faux récit par de la désinformation en vue de polariser la discussion au sein du Conseil. À maintes reprises, des enquêtes indépendantes ont réfuté toute tentative de créer une réalité alternative. Il est temps de reconnaître que le Conseil n'a aucun intérêt à épouser les théories du complot. Elles affaiblissent le rôle que le Conseil peut jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et sapent son autorité et, en fin de compte, sa légitimité. Les membres, permanents et élus, ont tous intérêt à préserver le mandat du Conseil tel qu'il est envisagé par la Charte des Nations Unies, y compris lorsque cela signifie s'opposer à des acteurs particuliers et s'exprimer contre eux. Ne pas le faire équivaut à ce que la Charte ne soit pas respectée.

Quatrièmement et dernièrement, la reddition de comptes est un outil important pour prévenir la réapparition des armes chimiques. La lutte contre l'impunité est au cœur de l'action de la Belgique depuis de nombreuses années. Nous saluons le rôle joué par des mécanismes et des organes tels que le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ou la Cour pénale internationale (CPI). L'utilisation d'armes chimiques dans les conflits internationaux est un crime de guerre au sens du Statut de Rome de la CPI depuis sa création. En 2010, la Belgique a proposé avec succès un amendement visant à incriminer l'utilisation d'armes chimiques en tant que crime de guerre également dans les conflits armés non internationaux. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome et cet amendement.

Depuis notre accession au Conseil, certains progrès ont été réalisés dans l'établissement de la responsabilité pour les crimes commis en Syrie. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. La tâche du Directeur général Arias est particulièrement difficile. Je souhaite l'assurer de l'engagement total de mon pays envers son organisation et ses objectifs. Et je me permets également de le féliciter pour son engagement personnel.

Annexe IV

Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois et anglais]

Avant de faire ma déclaration, je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la présente réunion à l'Ambassadrice Barbara Woodward, la nouvelle Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je remercie également Mme Nakamitsu et M. Arias de leurs exposés.

La Chine a toujours été opposée à l'utilisation d'armes chimiques par quelque pays, entité ou personne que ce soit, en toutes circonstances et quel que soit l'objectif. Les allégations d'utilisation d'armes chimiques doivent systématiquement faire l'objet d'enquêtes et être examinées avec impartialité et objectivité, en se basant sur les faits et en s'appuyant sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC). S'agissant de la question des armes chimiques en Syrie, je tiens à souligner les trois points suivants.

Premièrement, toutes les parties doivent encourager l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à maintenir une communication et une coopération efficaces avec le Gouvernement syrien et à adopter une position objective par rapport aux efforts de la Syrie. Le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique de l'OIAC ont récemment tenu leur vingt-troisième série de consultations techniques, durant laquelle ils ont abordé toutes les questions en suspens concernant la déclaration initiale de la Syrie, dont trois ont été réglées. La Syrie a une fois de plus exprimé sa volonté de continuer à communiquer et à coopérer avec le Secrétariat technique. L'attitude constructive de la Syrie et les résultats de ces échanges doivent être reconnus.

La Chine comprend que le plan proposé pour ce dossier a été reporté en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous espérons que la Syrie et le Secrétariat technique reprendront les activités et les déploiements pertinents lorsque les conditions le permettront afin d'avancer vers le règlement des questions restantes. Le Représentant permanent de la Syrie a récemment écrit au Président du Conseil de sécurité pour présenter des informations détaillées sur la tentative d'une organisation terroriste basée à Edleb de commettre une attaque chimique, et nous espérons que l'OIAC accordera l'attention voulue à cette question.

Deuxièmement, toutes les parties doivent aborder la question des armes chimiques en Syrie de manière ouverte, transparente et inclusive, tout en respectant les faits et la science. Au cours des dernières années, l'OIAC a publié un certain nombre de rapports sur l'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie. De nombreux experts indépendants ont exprimé des doutes à cet égard du point de vue technique et souligné des contradictions dans les rapports, et il incombe à l'OIAC d'apporter des réponses professionnelles, scientifiques et convaincantes. La Chine est opposée à ce que l'on tire des conclusions hâtives ou à ce que l'on agisse dans la précipitation alors que tant de questions restent sans réponse. Certains membres du Conseil de sécurité refusent tout simplement d'écouter les points de vue divergents et sont déterminés à faire pression et à désigner des responsables. Ils veulent décrire quiconque a une opinion différente de la leur comme compromettant l'autorité de l'OIAC. Une telle conduite est irresponsable, contreproductive et politiquement motivée.

Troisièmement, tous les États parties doivent contribuer a replacer la question de l'application du principe de responsabilité pour l'utilisation d'armes chimiques dans le cadre de la CIAC et sauvegarder l'autorité et l'intégrité de la Convention. Certains ont instrumentalisé l'OIAC pour causer du tort à d'autres pays et les réprimer, remplaçant le dialogue par l'imposition de votes, ce qui a créé des divisions profondes entre les États parties à l'OIAC. Les méthodes de travail de l'Équipe d'enquête et d'identification, qui a été mises en place par ces pays, sont opaques, et ses rapports ne reflètent pas l'intégrité de la chaîne de responsabilité, ce qui les rends très polémiques. Dans l'attente d'une solution à ces problèmes, à la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil exécutif, ces pays ont une fois de plus fait pression pour qu'il y ait un vote sur un projet de décision concernant la question des armes chimiques syriennes. Cette approche n'est nullement constructive, et si elle continue, les travaux de l'OIAC deviendront de plus en plus politisés au fil du temps.

La Chine appelle le Directeur général, M. Arias, et le Secrétariat technique à prendre des mesures pour conduire leurs travaux de manière impartiale, objective et indépendante, à promouvoir le dialogue et la communication entre les États parties, à recommencer à prendre des décisions sur la base du consensus et à sauvegarder véritablement l'autorité de la Convention et les intérêts à long terme de l'OIAC.

Le représentant de la Fédération de Russie a posé un certain nombre de questions précises dans sa déclaration. Nous espérons que M. Arias saura y répondre rapidement.

Annexe V

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous tenons tout d'abord à saluer la présence du Directeur général Fernando Arias à la réunion d'aujourd'hui et à le remercier de ses précieuses contributions et de son rôle de chef de file. Nous remercions également la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé et souhaitons saisir cette occasion pour saluer le professionnalisme des membres de son équipe ainsi que l'appui qu'ils nous ont apporté au cours des deux années de notre mandat au Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons de la tenue récente de la première session de la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi que des efforts considérables déployés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour s'acquitter de son mandat, malgré les difficultés et les contraintes posées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La République dominicaine réaffirme son engagement inébranlable en faveur de la non-prolifération et de la destruction totale et irréversible des armes chimiques. Elle redit également son plein appui à l'OIAC et toute sa confiance dans le travail professionnel, impartial et objectif qu'elle accomplit depuis sa création afin de prévenir la mise au point d'armes chimiques et d'en éliminer l'utilisation partout dans le monde. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'OIAC et les États membres qui ont démontré leur ferme volonté de mettre en œuvre les dispositions énoncées dans la Convention et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les mises à jour contenues dans le quatre-vingt-sixième rapport mensuel de l'OIAC (voir S/2020/1152, annexe), nous notons avec satisfaction que les informations fournies par la République arabe syrienne au cours du vingt-troisième cycle de consultations techniques ont permis de régler trois questions en suspens liées à sa déclaration initiale. Dans ce contexte, nous encourageons les autorités syriennes à poursuivre ces consultations techniques, à renforcer la collaboration avec l'OIAC et à fournir les informations requises afin de résoudre les questions toujours en suspens.

Nous continuons à souligner que la collaboration de bonne foi de la République arabe syrienne avec l'OIAC est un élément essentiel pour clore définitivement ce dossier. Nous estimons à cet égard que la désinformation, les contestations incessantes et le discrédit permanent du travail effectué par les différentes équipes d'enquête de l'OIAC sont des stratégies qui nuisent à l'objectif global de cette question.

En dépit des résultats remarquables obtenus par l'OIAC dans la destruction des stocks de produits chimiques et des installations de production déclarés par la Syrie, de nombreuses attaques à l'arme chimique ont été confirmées par différentes équipes d'enquête de l'OIAC, prouvant l'existence d'agents chimiques toxiques sur le territoire syrien. Il est également regrettable que la République arabe syrienne n'ait pas pris toutes les mesures énoncées dans la décision du Conseil exécutif du 9 juillet, qui était fondée sur les conclusions du premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification. Il est donc urgent que les parties fassent preuve d'une forte volonté politique afin de produire de véritables changements en ce qui concerne l'élimination totale des armes chimiques, de garantir le plein respect de la Convention sur les armes chimiques et de faire en sorte que les auteurs des crimes odieux qui ont été perpétrés contre des hommes, des femmes et des enfants répondent de leurs actes. La

République dominicaine condamne énergiquement l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit, car elle constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et une violation flagrante du droit international et de la Convention.

Pour terminer, nous estimons qu'il faut redoubler d'efforts pour que les actions menées au mépris total du droit international ne restent pas impunies. Nous en appelons donc à nouveau à l'unité du Conseil de sécurité, qui est indispensable si nous voulons avancer dans ce sens.

Annexe VI

Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie de leurs exposés Mme Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. Fernando Arias, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous nous félicitons vivement qu'il ait pu se joindre à nous aujourd'hui.

Le partage régulier d'informations avec le Conseil de sécurité sur les activités et les enquêtes de l'OIAC est très utile. Nous sommes reconnaissants à M. Arias et M. Santiago Oñate, Coordonnateur de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, d'avoir présenté au Conseil, pendant la présidence estonienne en mai, les conclusions du premier rapport de l'Équipe et d'avoir apporté un éclairage supplémentaire sur cette importante enquête. Étant donné que l'OIAC et le Conseil de sécurité partagent les mêmes objectifs en ce qui concerne le respect de l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques et l'appui au désarmement chimique, nous devons veiller à ce qu'il y ait une collaboration étroite afin d'avancer sur ce dossier.

Je voudrais avant toute chose réaffirmer l'appui de l'Estonie au professionnalisme et à l'impartialité dont fait preuve le Secrétariat technique de l'OIAC dans le cadre de ses travaux. Nous avons toute confiance dans les compétences techniques et l'indépendance de ses mécanismes d'enquête. Il est extrêmement regrettable qu'il y ait des pays qui œuvrent délibérément à saper l'OIAC, menaçant ainsi d'affaiblir le dispositif international de lutte contre l'utilisation des armes chimiques. Cela est inacceptable et profondément inquiétant.

Nous ne pouvons permettre que la norme contre les armes chimiques soit érodée et que l'utilisation de ces armes devienne la normale. L'utilisation du Novitchok contre les Skripal au Royaume-Uni en 2018 et cette année en Russie contre l'opposant politique Alexei Navalny est une évolution très inquiétante. Nous exhortons la Russie à mener une enquête approfondie et transparente et à faire répondre de leurs actes les auteurs de ces crimes. Nous l'engageons également à conclure les accords nécessaires avec l'OIAC pour permettre le déploiement rapide de la mission d'assistance technique.

Pour en venir au quatre-vingt-sixième rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (voir S/2020/1152, annexe), nous constatons avec regret que des questions demeurent sans réponse concernant la déclaration d'armes chimiques de la Syrie. Si nous nous félicitons qu'un nouveau cycle de consultations entre l'Équipe d'évaluation de la déclaration et les autorités syriennes ait permis de régler trois questions en suspens liées à la déclaration, il en reste 19 – 19 questions en suspens, après six ans et 23 cycles de consultations. Le fait est qu'après avoir signé la Convention sur les armes chimiques en 2013 et accepté la responsabilité de déclarer tous ses stocks et installations d'armes chimiques, le régime syrien ne s'est pas acquitté de ses obligations. Il a délibérément dissimulé ses installations de production et utilisé ces armes effroyables à de multiples reprises contre son propre peuple. Les mécanismes d'enquête indépendants de l'ONU et de l'OIAC ont conclu à la responsabilité du régime syrien dans sept cas.

L'Estonie condamne avec force l'utilisation d'armes chimiques par les Forces aériennes arabes syriennes, comme établi par le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification, publié le 8 avril. Utilisant du chlore et du sarin, elles ont mené trois attaques chimiques à Latamné en 2017 afin d'écraser l'opposition et de terroriser la populaion, au mépris flagrant des vies et des souffrances humaines.

L’Estonie a salué la décision du Conseil exécutif du 9 juillet établissant des paramètres clairs et vérifiables concernant les mesures que la République arabe syrienne devait prendre afin de revenir au plein respect de la Convention sur les armes chimiques. Il est très regrettable et inquiétant que la Syrie n’ait pas pris les mesures requises. Nous espérons que lorsque la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques reprendra en avril, elle adoptera les mesures voulues concernant le non-respect par la Syrie de la décision du Conseil exécutif et s’attaquera au problème de son manque total de coopération avec l’OIAC. Nous nourrissons également l’espoir que le Conseil de sécurité ne restera pas les bras croisés face aux preuves manifestes d’utilisation d’armes chimiques par le régime syrien et qu’il agira pour faire respecter ses résolutions et la Charte des Nations Unies.

Annexe VII

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je remercie Mme Nakamitsu ainsi que M. Arias pour leurs exposés.

La présence du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) parmi nous est l'occasion pour moi de lui rappeler tout le soutien de la France à l'Organisation et de le remercier de son engagement en faveur de notre sécurité collective. Alors que la réémergence des armes chimiques est une menace majeure, le rôle de l'OIAC est essentiel. Nous devons la soutenir et la défendre face aux accusations mensongères qui mettent en cause son impartialité et son crédit. L'Organisation, sous la houlette de M. Arias, a su maintenir le niveau de professionnalisme et d'impartialité que nous exigeons. J'aimerais saluer ici, une nouvelle fois, le travail remarquable conduit par l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, qui a permis, en avril de cette année, la publication d'un rapport établissant la responsabilité du régime syrien dans des attaques à l'arme chimique à Latamné en mars 2017.

Le régime, nous le constatons chaque mois, continue d'ignorer ses obligations en matière de coopération. L'absence de clarté sur l'état des stocks, en contradiction avec les dispositions de la résolution 2118 (2013), adoptée il y a maintenant plus de sept ans, est inacceptable. La décision, portée par la France au nom de 40 délégations et adoptée lors de la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil exécutif de l'OIAC en juillet dernier, était pourtant claire quant aux obligations du régime en matière de coopération avec l'Organisation. Face au constat que ces obligations continuent d'être bafouées par le régime, la France a officiellement déposé, le 24 novembre dernier, au nom de 46 délégations issues de quatre groupes géographiques, un projet de décision auprès du Secrétariat technique de l'OIAC pour prendre les mesures collectives qui s'imposent. Cette décision sera à l'ordre du jour de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, quand elle se réunira à nouveau d'ici à avril 2021. Nous appelons les États parties à tirer les leçons du rapport du Directeur général de l'OIAC (voir S/2020/1033, annexe) du 14 octobre dernier, qui ne laisse aucun doute.

La lutte contre l'impunité et l'interdiction totale de l'utilisation d'armes chimiques restent nos priorités dans le dossier syrien. Ce sont des piliers essentiels et nécessaires à une solution politique qui permettra une paix durable en Syrie. Cette lutte constitue par ailleurs le fondement de l'efficacité et de la crédibilité du régime d'interdiction. La France restera pleinement mobilisée pour faire face, avec ses partenaires, à la menace que constituent les armes chimiques pour notre sécurité globale. C'est le sens de notre mobilisation continue en faveur du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques que nous avons lancé, avec nos partenaires, en 2018.

Annexe VIII

Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

En préparation à la réunion d'aujourd'hui, je lisais la presse lorsque je suis tombé sur vu un article, publié aujourd'hui, au sujet de deux diplomates russes expulsés des Pays-Bas hier. Ils travaillaient pour des services d'espionnage russes et ont été pris en train de voler des informations technologiques aux Pays-Bas. L'article mentionne également les quatre espions russes pris en flagrant délit il y a deux ans alors qu'ils avaient garé leur camion devant le bâtiment de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour tenter de pirater l'OIAC. La déclaration de l'Ambassadeur russe ce matin était très longue, mais il n'a fait aucune mention du piratage informatique auquel s'est livré la Russie.

L'Allemagne siège au Conseil de sécurité depuis deux ans, et à toutes les séances et réunions sur le sujet pendant cette période, la Russie a dénigré l'OIAC. Nous en avons eu un nouvel exemple aujourd'hui. Il me semble extrêmement perfide que l'Ambassadeur russe s'offusque de l'accord tendant à ce que les questions sur ce sujet soient traitées dans le cadre de consultations à huis clos et que seules des déclarations soient prévues aujourd'hui. Je tiens à remercier le Directeur général Arias de son exposé, et je ne peux que supposer que la déclaration de la Russie est une tentative de l'intimider et de le prendre au dépourvu.

Si la Russie s'intéressait vraiment au fond de la question, elle n'aurait pas fait obstacle à tous les efforts déployés au fil des ans pour recueillir des preuves. Elle n'aurait pas bloqué la mission de vérification de l'OIAC. Elle n'aurait pas fait entrave à l'établissement des responsabilités. Au terme de deux années au Conseil de sécurité, nous pouvons dire que les efforts russes visant à saper l'OIAC ont échoué. L'OIAC est toujours une organisation très robuste et respectée. Elle fonctionne correctement, malgré les efforts constants pour lui porter atteinte ou, pour reprendre las mots de l'Ambassadeur russe, malgré la campagne de dénigrement menée contre elle.

Dans des circonstances difficiles, M. Arias a fait du très bon travail. Au nom du Gouvernement allemand, je tiens à le remercier de l'engagement dont le Secrétariat technique et lui-même ont personnellement fait preuve dans tous leurs efforts pour faire respecter la Convention sur les armes chimiques. Mes remerciements vont également à Mme Izumi Nakamitsu. J'ai beaucoup d'admiration pour elle et pour la manière dont elle ne dévie jamais de sa position inébranlable s'agissant de défendre la norme mondiale de non-utilisation des armes chimiques.

Au terme de sept années, après 86 rapports d'activité, il y a eu peu de progrès sur le dossier des armes chimiques syriennes. Depuis sept ans, le régime syrien freine les enquêtes et y fait obstruction. Aucune des déclarations faites par le régime concernant son programme et son arsenal d'armes chimiques ne résistent à un examen minutieux. Les intervenants nous ont dit aujourd'hui que 19 questions sont toujours en suspens, parmi lesquelles certaines concernent une installation de production d'armes chimiques, et nous ne devons pas prendre cela à la légère. Le régime a refusé de coopérer avec la mission d'établissement des faits de l'OIAC comme avec l'Équipe d'enquête et d'identification. Il a choisi de ne tenir aucun compte des décisions adoptées par le Conseil exécutif de l'OIAC. Pire encore, malgré l'adoption de la résolution 2118 (2013), le régime syrien a continué d'utiliser des armes chimiques contre ses propres citoyens dans leur pays, à Khan Cheïkhoun et à Latamné, comme nous l'avons entendu aujourd'hui.

L'Allemagne appelle les membres du Conseil de sécurité, et ceux dont le mandat au Conseil commence bientôt, à continuer de défendre le droit international et la Convention sur les armes chimiques. Je les implore de ne pas succomber à la guerre

d'usure qui est livrée ici. Lorsqu'elle aura quitté le Conseil, l'Allemagne continuera d'appuyer l'OIAC et de faire en sorte que les responsabilités soient établies. Nous entendons appuyer le mécanisme d'attribution des responsabilités de l'OIAC, qui nous semble être primordial.

Dans son exposé, le Directeur général de l'OIAC a confirmé que l'utilisation d'agents neurotoxiques était une violation de la Convention sur les armes chimiques. Cette réapparition, dont nous avons été témoins en Syrie et dans les terribles affaires liées aux Skripal et à M. Navalny, ne saurait être tolérée. Il ne pourra y avoir de paix juste et durable en Syrie que si les auteurs de ces crimes les plus odieux sont identifiés et traduits en justice. Les juridictions nationales en Allemagne et ailleurs ont commencé à combler le vide existant. Le Parquet fédéral allemand est en train de recueillir des informations sur l'emploi d'armes chimiques, et tout récemment, des organisations de la société civile ont déposé plainte dans le cadre des attaques à l'arme chimique contre la Ghouta orientale et Khan Cheïkhoun en Syrie. Il y a une lueur d'espoir.

Annexe IX

Déclaration de Mme Yvonne Mewengkang, Première Secrétaire à la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe, Mme Nakamitsu, et le Directeur général, M. Arias, de leurs exposés.

Nous accueillons favorablement le quatre-vingt-sixième rapport mensuel du Directeur général sur les progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien (voir S/2020/1152, annexe). Ma délégation se félicite également que le Directeur général, M. Arias, soit virtuellement présent parmi nous aujourd'hui. L'Indonésie voudrait souligner les points suivants.

Premièrement, s'agissant du règlement rapide de toutes les questions en suspens, nous sommes tous conscients que cela ne sera possible qu'en maintenant et en renforçant la coopération entre le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la République arabe syrienne, avec l'appui voulu de toutes les parties concernées, y compris le Conseil de sécurité.

Depuis la première séance du Conseil de sécurité consacrée à ce dossier à laquelle elle a participé (voir S/PV.8659), l'Indonésie a toujours insisté sur l'importance d'un engagement constructif et concret de la part des deux parties. Nous espérons sincèrement que la présente réunion sera un des moyens qui nous permettront de poursuivre le débat sur la voie à suivre pour continuer d'avancer vers le règlement de ce dossier. Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction que trois des questions en suspens relatives à la déclaration initiale de l'autorité nationale syrienne ont été réglées durant la dernière série de consultations. Nous saluons la détermination de l'OIAC et de la République arabe syrienne à régler ces questions et nous les encourageons à continuer leur examen et leurs discussions concernant les autres questions en suspens.

Deuxièmement, ma délégation note que l'Équipe d'enquête et d'identification, en tant qu'organe d'investigation non judiciaire, poursuit ses enquêtes. Nous réaffirmons que l'Équipe d'enquête doit fonctionner de manière équilibrée, impartiale et transparente, conformément aux dispositions de la Convention sur les armes chimiques. Toutes les divergences sur ce sujet particulier doivent faire l'objet d'un débat global et constructif, sans aucune politisation. Cela s'applique également aux processus entrepris par la mission d'établissement des faits menée par l'OIAC.

Troisièmement, nous nous félicitons du fait que le Secrétariat technique de l'OIAC soit prêt à se déployer, en dépit du problème que continue de poser la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il est important que l'OIAC poursuive les activités qui relèvent de son mandat tout en préservant la santé, la sûreté et la sécurité de l'ensemble de son personnel. Cette situation sans précédent exige de procéder à quelques changements sur le terrain. Nous encourageons l'OIAC à planifier soigneusement ses inspections et ses déploiements futurs sur le terrain, en tenant compte de l'évolution de la pandémie.

Comme l'illustre clairement le dernier rapport du Directeur général, il subsiste des lacunes, des disparités et des incohérences qui n'ont pas été résolues. Nous encourageons donc une fois de plus le Secrétariat technique de l'OIAC et la République arabe syrienne à faire en sorte que les consultations requises se tiennent régulièrement. Tout le monde devrait avoir pour objectif principal d'aller de l'avant en toute bonne foi. Ma délégation estime que les propos ou les actes provocateurs ne font qu'exacerber cette situation déjà complexe et sensible.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière réunion sur ce dossier spécifique à laquelle participe l'Indonésie, je tiens à souligner à nouveau l'importance de nos efforts communs pour prévenir de nouveaux emplois d'armes chimiques ou de matières chimiques toxiques comme armes, mais aussi l'importance que le Conseil de sécurité soit uni à cet égard. L'Indonésie condamne fermement l'utilisation d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment et par quelque pays, organisation, groupe ou individu que ce soit, qu'elles que soient les circonstances. Nul ne devrait jamais être victime des armes chimiques, et ensemble nous pouvons atteindre cet objectif.

Annexe X

Déclaration de M. Niandou Aougi, Représentant permanent adjoint du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je remercie Mme Nakamitsu et M. Arias pour leurs présentations.

Nous réitérons la position constante de notre délégation, à savoir que les armes chimiques constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales et que leur utilisation ne peut être tolérée nulle part, par qui que ce soit et en toutes circonstances. C'est un acte que nous condamnons fermement et qui reste totalement contraire aux dispositions de la Convention sur les armes chimiques et au droit international. C'est pourquoi nous soutenons l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et saluons ses efforts pour faire la lumière sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

Ma délégation réitère aussi aux membres du Conseil son appel à éviter toute politisation de ce sujet et à créer les conditions d'une exploitation sereine et technique des résultats des enquêtes menées par les organes de l'OIAC. Le manque de consensus sur le traitement de la question constitue le principal frein à la reddition de comptes par les vrais coupables de ces actes. Cela vaut également pour la composition de toute équipe devant investiguer sur tous les incidents répertoriés, composition qui doit être inclusive et participative pour éviter que les conclusions subissent le même sort que les rapports précédents.

Nous ne cesserons de le dire, les efforts communs et collectifs face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ne doivent pas nous détourner de la lutte contre le terrorisme. Aussi, toutes les allégations de possession et de stockage d'agents chimiques par des groupes terroristes armés en Syrie doivent faire l'objet d'une attention de la part de l'OIAC. Ces allégations, si elles devaient se confirmer, seraient très dangereuses non seulement pour la Syrie, mais aussi pour toute la région.

Pour conclure, ma délégation encourage l'OIAC et le Gouvernement syrien à poursuivre et à renforcer leur coopération afin de s'entendre sur les questions en suspens concernant la déclaration initiale de la Syrie pour faire progresser les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations, conformément à la Convention sur les armes chimiques, à la décision EC-M-33/DEC.1 du Conseil exécutif de l'OIAC et à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. À cet égard, nous nous réjouissions de voir dans le rapport du Directeur général (voir S/2020/1152, annexe) que le vingt-troisième cycle de consultations qui a eu lieu à Damas entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et les autorités syriennes a permis de régler trois questions en suspens qui concernaient la déclaration initiale des autorités syriennes.

Annexe XI

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe et anglais]

Je tiens à remercier Mme Izumi Nakamitsu de son exposé. J'espère pouvoir compter sur sa compréhension, car ma déclaration sera axée sur les observations de l'autre intervenant qui participe à cette réunion, dont la présence au Conseil de sécurité était très attendue et dont la participation même a fait l'objet d'intenses discussions entre les membres du Conseil.

Je souhaite la bienvenue à M. Fernando Arias, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), et je saisis cette occasion pour lui poser un certain nombre de questions concernant l'approche que suit l'OIAC à l'égard du dossier chimique syrien.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais maintenant passer à l'anglais pour permettre à M. Arias de comprendre plus facilement mes questions sans que rien ne puisse se perdre dans l'interprétation.

Nous nous souvenons tous du moment où la Syrie, sur notre encouragement, a rejoint l'OIAC, fait sa déclaration initiale puis s'est débarrassée de ses stocks d'armes chimiques, ce que l'OIAC a confirmé à de multiples occasions. Cette évolution avait fait naître l'espoir que les allégations selon lesquelles Damas aurait utilisé des armes chimiques contre son propre peuple deviendraient de l'histoire ancienne.

Cependant, peu à peu les choses ont changé. Nos collègues occidentaux n'ont cessé d'augmenter la pression sur les autorités syriennes, tentant en vain de renverser le Gouvernement avec l'aide des groupes d'opposition armés qu'ils soutenaient. Je ne vais pas m'attarder sur les détails. Pour faire court, les pays occidentaux ont lancé un certain nombre d'accusations graves contre Damas, principalement sur la base de vidéos publiées sur les médias sociaux et de témoignages douteux donnés par des témoins sur le terrain, transmis par l'opposition syrienne basée à l'étranger et des organisations non gouvernementales telles que les Casques blancs. Le tout a constitué la base des rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC. L'Occident maintient son discours antisyrien en dépit de toutes les incohérences manifestes et des preuves du contraire présentées par la Syrie, la Russie et des experts indépendants, et les pays occidentaux continuent d'exploiter ces allégations au profit de leur croisade politique contre le Gouvernement d'Al-Assad.

Il ne fait aucun doute que l'OIAC, sous la direction de M. Arias, joue un rôle important dans ce processus et est activement utilisée par nos collègues occidentaux pour étayer leurs affirmations selon lesquelles la Syrie a utilisé des armes chimiques à plusieurs reprises. Toutefois, les conclusions de l'OIAC ont été maintes fois remises en question, non seulement par des experts externes mais aussi par ceux qui, au sein de l'organisation, ont participé aux activités d'enquête. De manière générale, le public a beaucoup de questions à poser à l'OIAC. Nous sommes d'avis que ces questions doivent trouver des réponses si nous voulons préserver la crédibilité de l'OIAC. C'est pourquoi nous avons insisté pour inviter M. Arias aux séances du Conseil de sécurité et estimons qu'il devrait avoir la possibilité de s'adresser régulièrement à lui.

La Russie attache une grande importance à l'OIAC et condamne fermement tous les cas d'utilisation d'armes chimiques, quels qu'en soient les auteurs. Cependant, nous rejetons les spéculations et les campagnes de dénigrement politique qui, malheureusement, empoisonnent de plus en plus souvent l'OIAC. Afin de faciliter le travail du Directeur général, nous avons préparé une série de questions.

Premièrement, durant l'enquête sur les événements survenus à Alep en novembre 2018, le Secrétariat technique de l'OIAC a reçu des autorités syriennes des preuves exhaustives, y compris des informations d'experts militaires russes, montrant que l'opposition était responsable de cette attaque chimique. Or, le dernier rapport de la mission d'établissement des faits de l'OIAC affirme que les preuves disponibles ne sont pas suffisantes pour conclure à l'utilisation d'armes chimiques dans cette attaque. En revanche, au cours des enquêtes sur les attaques perpétrées à Douma et à Khan Cheïkhoun, les preuves fournies par des organisations non gouvernementales de triste notoriété telles que les Casques blancs ont été acceptées sans hésitation par le Secrétariat technique. Comment le Directeur général peut-il expliquer cet exemple manifeste de deux poids, deux mesures ?

Deuxièmement, presque tous les rapports du Secrétariat technique sont basés sur la notion de « très probable », les preuves étant fournies par des sources dont la réputation est, au mieux, douteuse. Plutôt que de recueillir des échantillons sur place, le Secrétariat technique mène ses enquêtes à distance, en s'appuyant sur des informations provenant de sources externes et ouvertes. Dans le même temps, on attend des États membres de l'OIAC qu'ils se satisfassent de ces enquêtes. Le Directeur général reconnaît-il que de telles pratiques violent les exigences fondamentales énoncées dans la Convention sur les armes chimiques (CIAC), notamment en ce qui concerne la préservation de la chaîne de responsabilité et d'intégrité ? Quelles mesures prévoit-il de mettre en œuvre pour que les méthodes de travail du Secrétariat technique de l'OIAC soient conformes à la CIAC ?

Troisièmement, à un moment donné, le Secrétariat technique de l'OIAC a proposé d'aider la Syrie à soumettre sa déclaration initiale, qui a été préparée dans un délai limité et dans le contexte d'un conflit militaire sur le territoire syrien. Il est évident, même pour les observateurs extérieurs, que les autorités syriennes sont prêtes à coopérer en vue de régler toutes les questions en suspens. Toutefois, il ne semble pas en être de même du Secrétariat technique de l'OIAC. Certains éléments indiquent qu'il bloque délibérément le processus en inventant de nouveaux prétextes pour ne pas clore le dossier syrien. M. Ian Henderson, un ancien inspecteur de l'OIAC, qui a une expérience directe de la situation, affirme notamment que plusieurs États ont connu des problèmes et des lacunes similaires à ceux de la République arabe syrienne en ce qui concerne leurs déclarations initiales. Pourtant, aucun de ces pays n'a jamais été confronté au même barrage de critiques que la Syrie. Il a décrit l'approche suivie par le Secrétariat technique concernant la déclaration initiale de la Syrie comme consistant à « garder le dossier ouvert » et à « maintenir la pression ». Le Secrétariat technique tente également de fermer les yeux sur la disparition de 200 tonnes de précurseurs d'armes chimiques en Libye, tout en faisant pression sur la Syrie pour qu'elle explique la disparition de minuscules quantités de substances chimiques. M. Arias peut-il confirmer que les questions concernant la déclaration initiale de la Syrie ne sont pas extraordinaires pour l'OIAC ? Et si c'est le cas, comment explique-t-il la différence entre la façon dont le Secrétariat technique a abordé la déclaration initiale de la Syrie et celle d'autres pays ? Pourquoi les exigences pour la Libye sont-elles différentes de celles pour la Syrie, par exemple ?

Quatrièmement, la controverse entourant l'enquête de l'OIAC sur Douma et le rapport qui lui a été consacré a été largement médiatisée. Certains des enquêteurs ont affirmé qu'il y avait eu un comportement irrégulier et scientifiquement frauduleux dans le processus impliquant la suppression et la manipulation, entre autres, de preuves chimiques et toxicologiques, ainsi qu'une tentative avortée de publier une version trafiquée du rapport original de l'équipe. M. Arias a déclaré que tous les points de vue avaient été pris en considération, mais les inspecteurs disent le contraire. Beaucoup, dont le premier Directeur général de l'OIAC, José Bustani, pensent qu'une discussion ouverte et franche entre l'équipe dirigeante de l'OIAC et

tous les enquêteurs aiderait l'organisation à mettre fin à cette controverse. Après tout, la CIAC prévoit que les inspecteurs peuvent joindre toute observation divergente aux rapports d'inspection, y compris les rapports sur l'utilisation présumée d'armes chimiques. À cet égard, M. Arias a-t-il rencontré ou serait-il disposé à rencontrer ces inspecteurs pour leur donner l'occasion de faire part de leurs préoccupations ?

Cinquièmement, il est maintenant bien établi, grâce à des documents ayant fait l'objet de fuites et aux témoignages d'anciens inspecteurs de l'OIAC, que le rapport intérimaire initial de la mission d'établissement des faits sur Douma a été largement expurgé et qu'il y a eu une tentative infructueuse de publier, à l'insu de l'équipe de la mission sur Douma, cette version expurgée dans laquelle avait été insérée un certain nombre de conclusions infondées. Cette tentative a été abondamment relayée dans la presse et, pour autant que nous le sachions, n'a pas été publiquement démentie. Cet incident constitue un acte de tromperie majeur de la part de l'OIAC et a été, comme le Directeur général le sait, la cause du désaccord initial au sein de la mission d'établissement des faits. Dans un mail récemment publié par le site d'information The Grayzone, l'ancien Directeur de cabinet de l'OIAC affirme que la modification du rapport n'a pas été faite à la demande du bureau du Directeur général. Une enquête a-t-elle été menée pour déterminer qui est à l'origine de cette demande et, dans l'affirmative, quel en a été le résultat et quelles mesures ont été prises à la suite de cette enquête ?

Sixièmement, en octobre 2018, le panel de la Courage Foundation a signalé que le rapport final de la mission d'établissement des faits sur les événements survenus à Douma comportait des anomalies détaillées, notamment en ce qui concerne les analyses chimiques, les consultations toxicologiques, les études balistiques et les témoignages. Ces anomalies ont été corroborées par des documents ayant fait l'objet de fuites et sont maintenant bien comprises. Toutefois, l'OIAC a refusé de répondre à toutes ces questions clairement définies et les a, au contraire, rejetées à maintes reprises en affirmant que la plupart des travaux avaient été effectués après le départ de l'inspecteur B. Mais si l'on compare le rapport final avec le rapport original qui a été divulgué, il est évident que la majeure partie du texte était déjà rédigée en juin 2018. À la lumière de ces faits, le Directeur général soutient-il toujours que l'essentiel de l'enquête de la mission d'établissement des faits a été réalisé après le départ de l'inspecteur B ?

Septièmement, ces dernières semaines, le personnel de l'OIAC aurait divulgué un projet de lettre sur le site d'information en ligne Bellingcat. Selon l'article de Bellingcat, M. Arias a déclaré que les hypothèses de l'inspecteur B concernant le rapport final étaient fausses parce que

> « il n'était tout simplement pas au courant des dernières techniques scientifiques utilisées par l'OIAC, car elles ont été développées après son départ de l'organisation. Ce sont ces techniques qui ont permis à l'OIAC de conclure que du gaz chloré avait été utilisé dans le bâtiment dans lequel des civils syriens ont perdu la vie ».

En ce qui concerne le projet de lettre publié sur le site Bellingcat, M. Arias peut-il préciser si cette fuite a son origine à l'intérieur de l'OIAC ; s'il est d'accord avec les informations contenues dans l'article ; et si une enquête a été lancée sur cette fuite présumée ?

Huitièmement, au cours de la semaine dernière, de nouveaux documents sont apparus, toujours via le site The Grayzone, confirmant que d'autres hauts fonctionnaires partageaient les mêmes préoccupations au sujet de l'enquête sur Douma et appuyaient les inspecteurs contestataires. Un haut responsable aurait fait des commentaires hautement politisés et tendancieux selon lesquels l'enquête

sur Douma ne pouvait pas être remise en question car cela « irait dans le sens de la rhétorique russe ». Le Directeur général en a-t-il été informé et quelles sont ses observations à ce sujet ?

Je m’arrêterai là. Huit questions suffiront pour l’instant, mais je peux assurer à M. Arias que nous en avons beaucoup d’autres. Je tiens à appeler l’attention du Directeur général sur le fait que nous avons distribué hier, en tant que document officiel du Conseil de sécurité et de l’Assemblée générale, le résumé de notre réunion organisée en septembre selon la formule Arria, qui contient les déclarations de tous les participants nous les ayant transmises. Je veillerai à ce que M. Arias reçoive un exemplaire de ce document qui, je pense, l’intéressera particulièrement.

Pour terminer, je tiens à rappeler au Directeur général la responsabilité particulière qui lui incombe s’agissant de diriger un pilier essentiel du régime de non-prolifération des armes chimiques, à savoir l’organisation chargée de sa mise en œuvre et de sa vérification. Ses conclusions, si techniques soient-elles, ont des conséquences politiques de grande envergure qui se ressentent sur la vie quotidienne des populations.

Je me suis délibérément abstenu de m’attarder sur la décision contestée du Conseil exécutif en date du 9 juillet, prise sur la base du rapport biaisé et controversé de l’entité illégitime qu’est l’Équipe d’enquête et d’identification. Cela étant, le Conseil ne doit pas oublier que, conjugué aux manœuvres dilatoires visant à empêcher le règlement des questions en suspens s’agissant de la déclaration initiale de la Syrie, ce rapport a déclenché un enchaînement d’initiatives injustes, discriminatoires et oppressives à l’encontre de la Syrie, aussi bien à La Haye qu’à New York. Un triste exemple en est la campagne menée par les pays occidentaux pour appliquer une décision de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques tendant à radier la Syrie de l’OIAC. C’est là une mesure de déstabilisation de plus, susceptible d’avoir des conséquences graves et irréversibles.

Le Directeur général a évoqué le cas d’Alexei Navalny dans son exposé. Nous avons également des questions à poser à ce sujet, mais je les garderai pour les consultations à huis clos qui suivront la présente visioconférence.

Annexe XII

Déclaration de Mme Diani Jimesha Prince, Conseillère à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Directeur général Arias et la Haute-Représentante Nakamitsu de leurs exposés.

Je voudrais, pour commencer, féliciter l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) d'avoir accueilli avec succès la première partie de la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques en dépit des obstacles dus à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous attendons avec intérêt la tenue de la deuxième partie de la Conférence, en avril 2021 ou dès que les circonstances le permettront.

Saint-Vincent-et-les Grenadines renouvelle son appui au mandat de l'OIAC. Notre détermination à faire en sorte que les sciences appliquées soient utilisées exclusivement au service de la paix, du progrès et de la prospérité de l'humanité tout entière n'a jamais faibli. En tant qu'organe chargé de l'application de la Convention sur les armes chimiques, l'OIAC joue un rôle considérable dans la réalisation de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes chimiques. Nous continuons donc de souligner qu'il est fondamental que son action, ainsi que celle de ses divers éléments et organes subsidiaires, soit impartiale, indépendante et dépourvue de toute politisation. Le moindre manquement contribuerait à l'érosion du système multilatéral.

Bien que la pandémie en cours ait encore retardé les progrès dans ce dossier, nous prenons acte des efforts déployés aussi bien par l'OIAC que par la République arabe syrienne pour continuer, dans la mesure du possible, de s'acquitter des tâches critiques. Nous prenons note de la septième série d'inspections menée entre le 8 et le 13 novembre, et attendons avec intérêt de recevoir le rapport correspondant. Nous prenons également bonne note des rapports détaillant les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations.

Il reste impératif de clarifier toutes les lacunes et les incohérences, et nous espérons que la poursuite d'un dialogue constructif et inclusif entre les parties permettra des progrès concrets à cet égard. C'est la seule voie qui permettra d'établir la confiance, de promouvoir la coopération et de garantir la pleine mise en œuvre de la résolution 2118 (2013).

Le Conseil de sécurité ne doit pas passer outre les notifications dans lesquelles le Gouvernement syrien met en garde sur le fait que divers groupes armés actifs en Syrie pourraient se préparer à utiliser des armes chimiques. Nous sommes tenus d'accorder à cette question l'attention qu'elle mérite afin de procéder à l'évaluation requise et de protéger les civils.

Pour terminer, nous rappelons la position bien connue, fondée sur les principes qui a toujours été la nôtre, à savoir que l'utilisation d'armes chimiques, où que ce soit, par qui que ce soit et en toutes circonstances, constitue une violation abominable du droit international. Il faut empêcher la mise au point, le stockage, le transfert ou l'emploi d'armes chimiques, et préserver la norme interdisant cette tactique de guerre répréhensible. L'impunité de leur utilisation ne doit pas être encouragée par l'inaction, et il faut que les auteurs d'atrocités liées à des armes chimiques répondent de leurs actes. À défaut, les potentiels futurs acteurs n'en seraient qu'enhardis.

Annexe XIII

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l’Afrique du Sud auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je remercie de leurs exposés Mme Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. Fernando Arias, Directeur général de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques (OIAC).

Je voudrais, pour commencer, rappeler la position de l’Afrique du Sud contre l’utilisation d’armes chimiques, quelles que soient les circonstances. Aucune cause ne pourra jamais justifier l’utilisation d’une quelconque arme de destruction massive. L’Afrique du Sud reste attachée à ses obligations internationales en tant qu’État partie à la Convention sur les armes chimiques et membre de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques. L’utilisation d’armes chimiques contrevient à ces obligations et aux normes internationales contre la production, l’utilisation et le stockage de telles armes, telles que définies dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques. L’utilisation présumée d’armes chimiques par un État partie à la Convention est une question très grave constitutive d’une violation caractérisée des obligations découlant de la Convention.

L’Afrique du Sud appuie fermement le multilatéralisme et la primauté du droit international, ce qui inclut l’application non discriminatoire et systématique des dispositions des instruments multilatéraux pertinents, et la préservation des normes internationales portant interdiction des armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. L’OIAC est la seule autorité internationale techniquement compétente dans le domaine des armes chimiques. Nous apprécions donc à sa juste valeur le travail dont le Directeur général Arias et l’OIAC continuent de s’acquitter à cet égard. Pour garantir que les États parties respectent leurs obligations, il est impératif qu’ils aient une foi et une confiance totales dans les travaux et les processus de l’OIAC, sans ingérence ni manipulation extérieure. Les États parties à la Convention sur les armes chimiques doivent donc s’unir pour préserver la norme internationale contre les armes chimiques et les dispositions de la Convention, et pour continuer de l’appliquer de manière cohérente et non discriminatoire.

L’Afrique du Sud continuera d’œuvrer à la dépolitisation des structures de gestion et de prise de décisions pertinentes créées en application de la Convention sur les armes chimiques et veillera également à ce que les États parties soient tenus responsables de toute violation de leurs obligations, sur la base de preuves crédibles, impartiales et irréfutables. Nous encourageons le Gouvernement syrien à coopérer avec l’OIAC afin de régler toutes les questions en suspens pour que la communauté internationale ait confiance dans la nature pacifique des activités chimiques de la Syrie. Nous saluons les progrès accomplis par l’Équipe d’évaluation des déclarations avec le règlement de trois questions en suspens relatives à la déclaration initiale de la Syrie durant sa récente visite dans le pays. L’Afrique du Sud espère que les progrès se poursuivront en vue de régler les autres questions en suspens.

L’Afrique du Sud réaffirme que la seule solution durable à la question syrienne demeure un règlement politique fondé sur un dialogue sans exclusive dirigé par les Syriens en vue de réaliser une transition politique reflétant la volonté du peuple syrien, en garantissant la protection de tous les groupes de la société syrienne.

Annexe XIV

Déclaration de M. Tarek Ladeb, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je remercie M[me] Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et l'Ambassadeur Arias, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), de leurs exposés.

Je tiens en premier lieu à réaffirmer l'attachement de la Tunisie au régime de non-prolifération des armes chimiques, qui est constitué de la Convention sur les armes chimiques et de son organe d'application, l'OIAC. Ce régime représente un cadre global et équilibré fondé sur le multilatéralisme, le consensus et la coopération qui a pour but de mettre fin à la possession et à l'utilisation de matières chimiques toxiques à des fins hostiles et de prévenir complètement la prolifération de ce type d'armes de destruction massive, pour promouvoir ainsi le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je réaffirme la position ferme et fondée sur les principes de mon pays, à savoir que la Tunisie condamne dans les termes les plus énergiques l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et pour quelque raison que ce soit. Nous réaffirmons également que ceux qui commettent des crimes aussi terribles doivent être traduits en justice. L'utilisation de matières chimiques en tant qu'armes constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et une violation de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques.

La Tunisie appuie l'important travail technique qu'effectue l'OIAC, conformément à son mandat. Ce travail a permis d'éliminer le stock de matières chimiques déclaré par la République arabe syrienne. Nous félicitons le Directeur général de l'OIAC, en tant que chef du Secrétariat technique, et les diverses parties concernées de leurs efforts, grâce auxquels la première partie de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques a pu se tenir en dépit des difficultés et des problèmes liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous espérons que la Conférence reprendra ses travaux au printemps prochain pour aborder les diverses questions à son ordre du jour, notamment le respect par la République arabe syrienne de ses obligations conventionnelles.

Au vu de la situation actuelle, la Tunisie salue la reprise de la coopération entre le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique. Nous nous félicitons par conséquent qu'une équipe du Secrétariat technique ait pu mener une septième série d'inspections le mois dernier en République arabe syrienne. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de garantir la sûreté et la sécurité des représentants du Secrétariat technique. Nous exhortons le Gouvernement syrien à continuer de dialoguer et de coopérer avec l'OIAC dans un esprit de collaboration constructive afin de régler toutes les questions en suspens dans les plus brefs délais et de garantir le plein respect de ses obligations au regard de la Convention sur les armes chimiques.

La Tunisie affirme une nouvelle fois que toutes les allégations d'utilisation de substances chimiques toxiques en tant qu'armes, y compris par des acteurs non étatiques, doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies, impartiales, indépendantes et transparentes. Il incombe à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de déployer des efforts collectifs, unis et coordonnés pour garantir la continuité et la stabilité du régime de non-prolifération des armes de destruction massive et pour régler la question des armes chimiques syriennes.

Annexe XV

Déclaration de Mme Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à remercier la Secrétaire générale adjointe, Mme Nakamitsu, et le Directeur général, M. Arias, des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui. La présence du Directeur général aux côtés de Mme Nakamitsu illustre la coopération qui existe entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'ONU sur cette question qui a des conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Je remercie le Directeur général, M. Arias, de son quatre-vingt-sixième rapport mensuel (voir S/2020/1152, annexe) et d'avoir fait le point aujourd'hui sur les travaux de l'OIAC. En dépit des problèmes que pose la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Secrétariat technique de l'OIAC n'a épargné aucun effort pour tenter de poursuivre les activités dont il est chargé. Nous remercions l'OIAC et son personnel de leur professionnalisme et de leur dévouement. Nous prenons note en particulier des mises à jour concernant les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Le rapport du Directeur général soulève deux questions importantes.

Premièrement, nous prenons acte du fait que l'Équipe d'évaluation des déclarations et la Syrie sont parvenues à régler trois questions en suspens relatives à la déclaration initiale de la Syrie. Cela montre que contrairement à ce que d'aucuns affirment, à savoir que les questions en suspens sont artificielles, celles-ci sont bien réelles et peuvent tout à fait être réglées.

Deuxièmement, le rapport met en exergue les éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2014, qui indiquent que la fabrication et/ou l'armement d'agents neurotoxiques de guerre chimique a eu lieu dans une usine que le régime syrien a déclaré n'avoir jamais utilisée à de telles fins. Cela souligne la gravité des 19 questions restantes et la nécessité de les régler.

En outre, les questions non réglées liées à la déclaration de la Syrie portent sur des milliers de munitions et des centaines de tonnes d'agents chimiques dont la Syrie n'a pas rendu compte. Tant que toutes les questions n'auront pas été résolues, l'élimination complète du programme d'armes chimiques de la Syrie ne pourra pas être vérifiée, comme le prévoient la résolution 2118 (2013) et la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Étant donné que le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC ont établi que le régime syrien a utilisé des armes chimiques à au moins sept reprises depuis 2013, il est incontestable que la situation représente une menace permanente pour la paix et la sécurité internationales.

À la lumière de cette situation, nous saluons la détermination dont a fait preuve le Conseil exécutif de l'OIAC en adoptant sa décision du 9 juillet en réponse aux conclusions de l'Équipe d'enquête et d'identification sur les attaques à l'arme chimique menées en 2017 par les Forces aériennes arabes syriennes à Latamné. Dans cette décision, le Conseil exécutif a expressément stipulé que la Syrie devait déclarer les armes chimiques et les installations en sa possession, reconnaître l'existence de ses activités en matière d'armes chimiques et régler les questions en suspens liées à sa déclaration initiale. Comme le Directeur général Arias l'a confirmé une fois de plus aujourd'hui, la Syrie n'a pas donné suite à la décision, et cette question sera maintenant abordée au cours de la prochaine partie de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques en avril 2021.

De la même manière que le Conseil exécutif de l'OIAC et la Conférence des États parties ont un rôle à jouer pour faire respecter la Convention sur les armes chimiques et leurs propres décisions, le Conseil de sécurité a lui aussi une obligation claire et distincte de réagir aux violations répétées de la résolution 2118 (2013) par la Syrie. Ces violations comprennent l'utilisation d'armes chimiques, telles qu'établie par le Mécanisme d'enquête conjoint et l'Équipe d'enquête et d'identification, la conservation et la production d'armes chimiques aux fins de commettre ces attaques et le non-respect de toutes les obligations qui lui incombent à l'égard de l'OIAC, y compris en ce qui concerne sa déclaration initiale et la garantie d'accès dont doit bénéficier l'Équipe d'enquête et d'identification. Nous avons dit clairement quelles étaient les mesures que le Conseil de sécurité devait prendre en réponse au non-respect de la résolution 2118 (2013). Ne pas le faire serait un manquement aux devoirs du Conseil.

Enfin, je voudrais réaffirmer la confiance du Royaume-Uni en l'OIAC, y compris son travail et son personnel dévoué. Nous avons toute confiance dans la compétence du Secrétariat technique de l'OIAC et les méthodes solides de sa mission d'établissement des faits pour enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Il n'est pas surprenant que les personnes travaillant au Secrétariat technique aient des opinions diverses, et le débat et la remise en question doivent faire partie de tout processus d'évaluation qui se veut solide. Cependant, comme l'a confirmé le Directeur général, le Secrétariat technique a tenu compte de tous les points de vue, preuves et théories pour parvenir à un jugement global réfléchi concernant l'attaque de Douma. Le Secrétariat technique de l'OIAC et son personnel multinational ont fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une grande résilience face à une pression et une surveillance extérieures intenses. Cela s'est caractérisé entre autres, ainsi que nous l'avons entendu, par des cyberattaques, comme la tentative de cyberattaque perpétrée par les services de renseignement militaire russe en 2018 à La Haye, qui a été déjouée, et une intense campagne de désinformation destinée à miner la crédibilité de l'OIAC.

Les tentatives de dénigrer l'OIAC et son personnel se sont intensifiées depuis l'utilisation d'agents neurotoxiques dans les attentats de Salisbury et d'Amesbury en 2018, le vote de la Conférence des États parties qui a confié au Secrétariat technique le rôle d'établir la responsabilité des attaques à l'arme chimique en Syrie en 2018 et l'empoisonnement cette année de l'opposant politique russe Alexei Navalny avec un agent neurotoxique du groupe Novitchok.

Il y a un an seulement, le Conseil de sécurité adoptait une déclaration présidentielle qui réaffirmait à l'unanimité son ferme appui aux travaux de l'OIAC (S/PRST/2019/14). Il y a tout juste deux semaines, l'écrasante majorité des États parties, tous groupes régionaux confondus, a adopté le budget de l'OIAC, qui prévoit notamment le renouvellement du financement de l'Équipe d'enquête et d'identification et d'autres équipes du Secrétariat technique travaillant sur le dossier syrien. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni est bien conscient de la responsabilité que nous confèrent les États Membres de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous continuerons à agir au nom de la grande majorité des États Membres qui croient en la nécessité de protéger la norme établie de longue date interdisant l'utilisation des armes chimiques et de demander des comptes à ceux qui la violent.

J'ai quelques questions à poser au Directeur général, que je vais formuler maintenant, mais il préférera peut-être y répondre à huis clos, comme c'est l'usage.

Certains avancent que la Syrie a détruit de manière vérifiable toutes ses armes chimiques en 2014 et que l'OIAC n'a pas pu trouver de preuves du contraire depuis lors. Comment M. Arias répond-il à cela ?

Notre deuxième question est la suivante. À certains égards, la Syrie semble engagée dans un processus avec l'OIAC, et pourtant la vérification de sa déclaration initiale est en suspens depuis sept ans. Comment la Syrie peut-elle améliorer sa coopération et comment le Directeur général évalue-t-il les chances de parvenir à une déclaration complète et exacte de la République arabe syrienne concernant son programme d'armes chimiques ? Que faut-il pour y parvenir ?

Et notre troisième question : le Directeur général a-t-il connaissance d'un autre cas dans lequel le Secrétariat technique a dû continuellement croiser le fer avec un État partie pendant plusieurs années afin d'arriver à une déclaration considérée comme exacte et complète, conformément à la CIAC ?

Annexe XVI

Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Directeur général Arias et la Haute-Représentante Nakamitsu de leurs exposés, qui ont été professionnels comme toujours.

Nous nous félicitons de l'occasion qui est donnée au Conseil de sécurité d'entendre directement le Directeur général Arias et de participer à une discussion transparente et ouverte sur l'utilisation odieuse d'armes chimiques par le régime syrien contre son propre peuple, son refus de déclarer et de détruire intégralement son programme d'armes chimiques et son mépris continu des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques.

Étant donné les observations de notre collègue russe, je commencerai par dire que les États-Unis appuient résolument l'équipe dirigeante et le travail impartial et indépendant de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous applaudissons le Secrétariat technique de l'OIAC. Nous estimons qu'il mène son travail de manière professionnelle et qu'il s'acquitte de sa mission conformément aux normes internationales attendues par la communauté internationale. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a posé des obstacles supplémentaires à l'OIAC, mais celle-ci a trouvé le moyen de poursuivre son important travail, d'enquêter sur les incidents liés à l'utilisation d'armes chimiques et d'aider les États parties lorsque la demande lui en a été faite.

Les violations de la Convention sur les armes chimiques par le régime d'Al-Assad vont bien au-delà de son stock d'armes chimiques non déclaré. Elles incluent également l'utilisation barbare de ces armes contre le peuple syrien, y compris des femmes et des enfants, durant la longue guerre civile qui ensanglante le pays. Nous ne devons pas permettre la banalisation de ce type d'attaques, ni devenir insensibles à la dépravation du régime d'Al-Assad. Les États-Unis condamnent dans les termes les plus vigoureux l'emploi d'armes chimiques par le régime d'Al-Assad. Les attaques commises par Al-Assad avec des armes chimiques ne sont, hélas, qu'un exemple des atrocités qu'il a perpétrées et continue d'infliger au peuple syrien.

L'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a, selon nous, mené à bien son mandat avec diligence et professionnalisme. En avril, elle a conclu dans son premier rapport que les Forces aériennes arabes syriennes étaient responsables de trois attaques à l'arme chimique à Latamné, en Syrie, en mars 2017, dont deux attaques au sarin et une au chlore, qui ont touché plus de 100 personnes en Syrie. Les victimes d'une exposition au sarin présentent des symptômes atroces, allant de troubles de la vision et de difficultés respiratoires à des convulsions et une insuffisance respiratoire, qui peuvent conduire à la mort. Malheureusement, les conclusions de l'Équipe d'enquête et d'identification n'étaient pas surprenantes, étant donné l'utilisation répétée et largement étayée d'armes chimiques par le régime d'Al-Assad.

Réagissant aux conclusions de l'Équipe, le Conseil exécutif de l'OIAC a pris des mesures et, en juillet, a adopté une décision demandant à la Syrie de s'employer à remédier à la situation. Cette décision a été appuyée par plus des deux tiers du Conseil exécutif, et notamment par des membres issus de tous les groupes régionaux. Le 14 octobre, le Directeur général Arias a transmis au Conseil de sécurité un rapport indiquant, comme on pouvait s'y attendre, que la Syrie n'avait mené à bien aucune des mesures énoncées dans la décision de juillet du Conseil exécutif.

Les États-Unis sont vivement favorables à ce que le personnel très professionnel et extrêment travailleur des mécanismes de l'OIAC chargés des enquêtes et de l'attribution des responsabilités, comme l'Équipe d'enquête et d'identification, soit

doté des moyens et ressources nécessaires pour remplir la mission qui lui a été confiée. Nous félicitons le Directeur général du budget adopté à une écrasante majorité à la récente Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui permettra à l'Organisation de poursuivre son important travail de défense de la norme interdisant l'utilisation des armes chimiques.

Les armes chimiques font peser une menace sur la sécurité de tous les États et, lorsqu'elles sont employées, les membres du Conseil de sécurité ne doivent jamais garder le silence sur ces actes inhumains et répréhensibles, ni les laisser impunis. Le Conseil a la responsabilité solennelle de veiller à ce que les auteurs de ces attaques odieuses encourent de graves conséquences. Malheureusement, la Russie et d'autres membres du Conseil de sécurité préfèrent soutenir leur ami Bashar Al-Assad et bloquer toute action plutôt qu'honorer la responsabilité centrale qu'a le Conseil de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Il incombe au Conseil de sécurité de prendre des mesures pour faire en sorte que la Syrie réponde de son emploi d'armes chimiques et pour l'obliger à s'acquitter des obligations que lui fait la résolution 2118 (2013). La Syrie doit également respecter ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques, et nous appelons la Conférence des États parties à prendre les mesures qui s'imposent, lorsque sa session reprendra au printemps, pour faire savoir, sans ambiguïté, au régime d'Al-Assad qu'il y a un prix à payer pour ses actes. Dans ce sens, et en réaction au fait que la Syrie viole de manière ehontée ses obligations au titre de la Convention et n'a pas pris les mesures énoncées dans la décision du Conseil exécutif de juillet, les États-Unis, ainsi que 45 autres coauteurs couvrant une large représentation géographique, ont présenté un projet de décision à la Conférence des États parties. Nous appelons tous les pays à appuyer ce projet de décision, qui vise à faire en sorte que la Syrie réponde de ses actes.

Nous exhortons les complices du régime d'Al-Assad, en particulier la Russie, à encourager la Syrie à dire la vérité sur son emploi d'armes chimiques et sur ses stocks actuels d'armes chimiques. Nous continuons d'appuyer tous les efforts visant à assurer l'établissement des responsabilités, non seulement pour que justice soit faite pour les victimes de ces attaques odieuses à l'arme chimique et les familles qui en ont souffert, mais aussi pour accompagner le processus politique au sens large, comme le demande la résolution 2254 (2015), dans le but d'apporter la paix et la stabilité à la Syrie et au peuple syrien.

Pour terminer, nous continuons de soutenir l'action de l'OIAC, de ses dirigeants et de ses experts, tandis qu'ils s'emploient à libérer le monde du danger et du fléau que représentent les armes chimiques. Nous saluons le professionnalisme et l'intégrité dont fait preuve l'OIAC dans l'accomplissement cette tâche importante et solennelle.

Annexe XVII

Déclaration de M. Dinh Quy Dang, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à remercier Mme Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Je remercie également M. Fernando Arias, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), de sa présence à la visioconférence de ce jour et des informations actualisées qu'il nous a fournies.

En tant que partisan engagé du multilatéralisme et du droit international, le Viet Nam appuie sans réserve la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), notamment s'agissant du rôle et du mandat que la Convention confie à l'OIAC. Il est, sans le moindre doute, de la plus haute importance de respecter et d'appliquer intégralement la Convention, car nous aspirons tous à un monde sans armes chimiques.

Je salue la participation des Représentants permanents de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie à notre réunion.

Comme l'ont mentionné les intervenants aujourd'hui, l'OIAC et la Syrie entretiennent des contacts permanents depuis quelques années. Nous prenons bonne note du quatre-vingt-sixième rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (voir S/2020/1152, annexe), ainsi que des efforts déployés pour poursuivre les travaux du Secrétariat technique de l'OIAC en Syrie, malgré les difficultés logistiques causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Il demeure indispensable de clarifier les questions en suspens afin de mettre un point final à ce problème de longue date. Après une période regrettable sans guère de progrès, nous nous félicitons que trois questions en suspens liées à la déclaration initiale de la Syrie aient été réglées à l'issue du vingt-troisième cycle de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne. Nous espérons que les deux parties seront en mesure de régler les 19 questions restantes dans un esprit constructif. Nous appelons les parties concernées à redoubler d'efforts et à renforcer le dialogue et la coopération de manière positive et non politisée. C'est le seul moyen viable de combler toutes les lacunes restantes et d'œuvrer à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2118 (2013).

En ce qui concerne les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie, nous partageons les préoccupations de la communauté internationale au sujet des rapports sur ces incidents. Notre délégation est fermement convaincue que les enquêtes sur tout emploi éventuel d'armes chimiques doivent viser avant tout à établir les faits et à recueillir des preuves irréfutables. Pour ce faire, toutes les enquêtes doivent être complètes, concluantes, objectives et impartiales, et être menées sur la base d'informations vérifiées et sans aucune politisation.

Nous constatons avec regret que dans la quête d'une solution à ce problème, il existe de profondes divergences de vues entre les différentes parties. C'est pourquoi le Viet Nam tient à souligner l'importance vitale de l'unité sur ce dossier, tant entre les États parties à la CIAC qu'entre les membres du Conseil de sécurité. Nous partageons le même objectif, à savoir débarrasser complètement le monde des armes chimiques. Nous devons œuvrer de concert. Le Viet Nam continuera à participer activement aux travaux de la Conférence des États parties à la CIAC et à suivre de près les délibérations du Conseil exécutif de l'OIAC, notamment sur cette question.

Pour terminer, je voudrais mettre en exergue le principe qui a toujours guidé l'action du Viet Nam, celui d'un appui au désarmement complet et à la non-prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. Nous condamnons catégoriquement l'emploi d'armes chimiques sous quelque forme que ce soit, par quiconque, en tout lieu, en toute circonstance et pour quelque raison que ce soit. Il constitue une violation flagrante du droit international et a des effets catastrophiques sur les civils et leur cadre de vie. Nous réaffirmons notre point de vue selon lequel la seule voie pour mettre fin à la crise actuelle en Syrie passe par un règlement politique global, en pleine conformité avec les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Annexe XVIII

Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Dans l'histoire contemporaine, l'Iran a été la principale victime de l'emploi systématique, fréquent et à grande échelle d'armes chimiques pendant la guerre de huit ans que nous a imposée Saddam Hussein et au cours de laquelle certains États occidentaux ont non seulement aidé Saddam à mettre au point des armes chimiques, mais se sont également abstenus de toute action lorsqu'il a fait un usage intensif de ces armes contre nos citoyens et, plus tard, contre les citoyens iraquiens. Ces expériences amères nous ont appris que personne ne devrait posséder des armes aussi inhumaines et que le régime juridique visant à interdire leur mise au point et leur emploi ne saurait tolérer aucune forme de politisation.

Nous comprenons et ressentons plus que tout autre pays à la fois le caractère odieux de ces armes inhumaines et les effets délétères de la politisation de l'application de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et des travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). C'est dans ce contexte que nous condamnons avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes chimiques par quiconque, à tout moment, en tout lieu et en toute circonstance, et que nous appelons également à l'application intégrale, efficace, équilibrée et non discriminatoire de la Convention ainsi qu'au respect de l'intégrité, de l'autorité et de la légitimité de l'OIAC.

Néanmoins, il est gravement préoccupant que ces dernières années, un groupe d'États membres de l'OIAC ait politisé l'examen de l'application de la Convention par la Syrie, en abusant systématiquement des procédures du Conseil de sécurité et de l'OIAC. Ces États balaient d'un revers de la main le fait que dans son rapport final au Conseil de sécurité, en 2014, la Coordinatrice spéciale de la Mission conjointe OIAC-ONU a confirmé que la Syrie avait honoré tous ses engagements et que l'intégralité de son stock de produits chimiques avait été détruite, ce qui a été également confirmé ultérieurement par l'OIAC. Ils se réfèrent à un rapport techniquement défectueux de l'Équipe d'enquête et d'identification, qui a été préparé sans enquête sur place ni prise en compte de la chaîne de responsabilité et d'intégrité, et ils ferment délibérément les yeux sur les progrès réalisés par la Syrie s'agissant d'honorer ses obligations. Ils ne tiennent pas non plus compte de l'engagement de la Syrie, réaffirmé très récemment, à continuer de travailler avec le Secrétariat technique afin de régler toutes les questions en suspens le plus rapidement possible.

Même la décision prise à cet égard par le Conseil exécutif de l'OIAC à sa quatre-vingt-quatorzième session passait sous silence la coopération sans précédent de la Syrie avec l'OIAC, en dépit des graves menaces à sa sécurité posées par le plus meurtrier des groupes terroristes ainsi que des restrictions résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Hélas, les politiques stériles que certains pays occidentaux mènent sans relâche depuis ces dernières années n'ont fait que semer la discorde au sein du Conseil de sécurité et de l'OIAC, érodant ainsi leur légitimité et leur crédibilité.

Surtout, ces approches motivées par des considérations politiques continuent de mettre en péril la tradition de l'OIAC consistant à ce que les décisions soient prises par consensus. Le dernier exemple en date est la décision prise à la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties à la CIAC, qui s'est tenue récemment, concernant le budget-programme de l'OIAC pour 2021, qui a été adoptée

à l'issue d'un vote. Cette approche non constructive continuera à nuire aux efforts visant la réalisation pleine et effective du but même consacré par la CIAC, à savoir l'élimination des armes chimiques, qui n'est toujours pas concrétisée en raison du manquement flagrant des États-Unis en tant que seul grand État détenteur partie à la Convention.

Un récent projet de décision proposé par un groupe de pays afin de priver un État de son droit de continuer à être partie à la Convention alors qu'il a détruit toutes ses armes chimiques, comme l'a vérifié l'OIAC, et malgré sa coopération continue avec l'organisation, créera un dangereux précédent et aura des conséquences graves et de grande portée pour le régime de désarmement des armes chimiques.

La poursuite de telles politiques n'est pas acceptable et ne doit plus être autorisée. Tous les efforts doivent donc être déployés pour rétablir l'autorité de l'OIAC et promouvoir l'application intégrale et non discriminatoire de la CIAC.

Annexe XIX

Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays ami, l'Afrique du Sud, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes convaincus que vous saurez gérer avec brillo les travaux du Conseil. Je tiens à vous remercier d'avoir organisé la présente réunion publique.

J'ai écouté attentivement les déclarations de mes collègues aujourd'hui. Je voudrais une fois de plus exprimer notre gratitude aux États Membres qui respectent le droit international et la Charte des Nations Unies et qui ont condamné l'emploi d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive à tout moment, en tout lieu et en toute circonstance. Je tiens à souligner que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est une organisation technique. Cependant, dans le dossier des armes chimiques syriennes, cette organisation technique aux nobles objectifs s'est muée en un pion dans un jeu géopolitique contrôlé par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés. Au lieu d'être un fidèle gardien de la Convention sur les armes chimiques et de veiller à ce qu'elle soit appliquée sans politisation ni polarisation, l'OIAC est devenue un outil utilisé pour faire pression sur un État partie à la Convention, l'État syrien, et l'attaquer afin de promouvoir des objectifs qui lui sont hostiles.

Depuis son adhésion à la Convention en 2013, la Syrie a fait tous les efforts possibles, et s'est employée avec le plus grand sérieux et la plus grande diligence à mettre en œuvre toutes ses obligations conventionnelles de manière crédible et transparente, en dépit des calendriers stricts établis par l'OIAC et des conditions extrêmement difficiles auxquelles la Syrie était confrontée à l'époque. La Syrie a néanmoins fait tout ce qui lui était demandé et a pleinement coopéré avec le Secrétariat technique et les équipes de l'OIAC, ce dont l'OIAC et son directeur général ont attesté.

Il y a quelques jours, nous avons coopéré avec l'Équipe d'évaluation des déclarations, qui s'est rendue récemment en Syrie, ainsi qu'avec une autre équipe qui a quitté la Syrie le 24 novembre, et leur avons fourni toute l'assistance voulue. Dans ses rapports circonstanciés, le Secrétariat technique a reconnu que toutes les armes chimiques et les installations de production déclarées de la Syrie avaient été détruites. Dans son exposé au Conseil en juin 2014, Mme Sigrid Kaag, qui occupe aujourd'hui un poste de ministre au sein du Gouvernement néerlandais, a affirmé que la Syrie avait rempli toutes ses obligations. Elle était à l'époque la Coordinatrice spéciale de la Mission conjointe OIAC-ONU, poste qu'elle a occupé en 2013 et 2014. La Syrie a honoré tous ses engagements, tandis que les pays occidentaux et les États-Unis n'ont pas tenu leurs promesses, se servant de l'OIAC pour satisfaire leurs visées politiques.

La République arabe syrienne réaffirme qu'elle n'a pas utilisé d'armes chimiques et qu'elle reste déterminée à coopérer avec l'OIAC et son secrétariat technique ainsi qu'avec l' Équipe d'évaluation des déclarations afin de régler toutes les questions en suspens et de faire en sorte que cette affaire soit close une fois pour toutes et dès que possible, en veillant à ce qu'elle ne fasse plus partie d'un jeu politique ou ne serve plus de matière à la désinformation des médias.

Le 15 novembre, la Syrie a soumis au Secrétariat technique de l'OIAC son quatre-vingt-quatrième rapport mensuel sur les activités liées à la destruction des armes chimiques et des installations de production sur le territoire de la République arabe syrienne pour la période du 16 octobre au 15 novembre. Dans ce rapport,

le comité national syrien chargé de l'application de la Convention sur les armes chimiques a réaffirmé sa volonté de continuer à tenir des réunions techniques et des consultations avec le Secrétariat technique afin de résoudre toutes les questions en suspens, comme cela avait été convenu précédemment. Il a également réaffirmé que la Syrie reste totalement engagée à coopérer avec le Secrétariat technique dans le cadre d'un dialogue structuré visant à régler toutes ces questions. Ce dialogue a permis de réaliser des progrès importants sur nombre de ces questions, qui peuvent maintenant être closes.

Compte tenu de la coopération en cours entre le Gouvernement syrien et l'OIAC, la République arabe syrienne a accueilli une équipe d'inspection de l'OIAC qui a effectué une septième série d'inspections dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques syrien à Barzé et Jamraya. Nous avons également reçu une équipe de l'OIAC chargée de retirer les équipements de télésurveillance, conformément à la décision adoptée par le Conseil exécutif le 24 juillet 2014, qui prévoit que ces équipements doivent être retirés cinq ans après leur installation.

Du 8 au 14 novembre, l'équipe d'inspection a mené une septième série d'inspections au Centre d'études et de recherches scientifiques. Le comité national syrien a apporté toute son aide et pleinement coopéré avec cette équipe afin de lui permettre de mener à bien sa mission. Lors de la dernière réunion, le chef de l'équipe d'inspection a reconnu que l'équipe avait pu effectuer toutes les visites qu'elle avait demandées et a remercié la Syrie pour sa coopération et son soutien pendant la visite.

Malgré la coopération du Gouvernement syrien avec l'OIAC et ses équipes, certains pays occidentaux continuent de mettre en doute la déclaration faite par la Syrie et remettent en question la coopération de la Syrie avec le Secrétariat technique. Ce faisant, ils déforment la coopération de la Syrie avec l' Équipe d'évaluation des déclarations et ignorent délibérément les progrès réalisés jusqu'à présent afin de faire perdurer la question. Mon gouvernement regrette que certains membres du Conseil de sécurité n'aient pas abordé cette question de manière objective et professionnelle ou n'aient pas respecté les règles et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies lors des discussions qui ont lieu dans le cadre des réunions d'information mensuelles sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013).

Dans le cadre du jeu de chaises musicales auquel se livrent les États-Unis avec certains pays occidentaux, la France a officiellement déposé auprès du Secrétariat technique de l'OIAC un projet de décision préparé par les États-Unis qui avait déjà été distribué secrètement par les États-Unis aux missions accréditées auprès de l'OIAC à La Haye. En outre, les Pays-Bas ont déposé à l'Assemblée générale un projet de résolution très politisé intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques », visant un État spécifique, mon pays, qui est mentionné dans quatre des neuf paragraphes du texte.

À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur l'implication des Pays-Bas dans le scandale lié au soutien d'organisations terroristes en Syrie qui s'est joué sous les yeux de l'opinion publique internationale. Mark Rutte, le Premier Ministre néerlandais, a récemment admis qu'il était personnellement intervenu pour faire obstruction aux enquêtes parlementaires sur le fait que son gouvernement avait fourni des millions de dollars à quelque 22 groupes terroristes, dont le Front du Levant, que même les institutions néerlandaises ont désigné comme un groupe terroriste. Le Ministre néerlandais des affaires étrangères, Stef Blok, avait auparavant demandé l'arrêt de l'enquête, déclarant qu'elle entraînerait des problèmes majeurs, notamment la révélation d'affaires top-secrètes, et mettrait dans l'embarras les alliés, qui seraient nécessairement touchés par l'enquête. Il convient de noter qu'après la Belgique, les Pays-Bas sont le pays européen qui compte le plus grand nombre de terroristes, estimés à plusieurs centaines, combattant dans les rangs des organisations terroristes

en Syrie et en Iraq. De plus, en février 2017, les services de renseignement néerlandais ont reconnu qu'ils suivaient les dossiers de dizaines d'enfants néerlandais s'étant rendus, avec ou sans leurs parents, dans des régions de Syrie et d'Iraq où l'État islamique d'Iraq et du Levant était présent et ayant reçu un entraînement militaire de ce groupe extrémiste.

En septembre 2018, le service de radiodiffusion néerlandais NOS a également confirmé que le Gouvernement néerlandais soutenait le groupe du Front du Levant, qu'il avait désigné comme une organisation terroriste, et avait fourni du matériel et une assistance logistique à ce groupe entre 2015 et 2018. Ces faits révèlent que les Pays-Bas et l'Occident poursuivent des politiques manifestement hypocrites en matière de lutte contre le terrorisme et de protection des droits de l'homme. Le Gouvernement néerlandais craint que ces scandales ne soient dévoilés. C'est pourquoi il a formulé de nouvelles accusations et allégations concernant la Syrie et récemment décidé de déposer à l'Assemblée générale le projet de résolution dont j'ai parlé plus haut, qui est dirigé contre mon pays en particulier, afin de dissimuler son implication et son soutien au terrorisme.

Il n'est pas non plus surprenant que les pays occidentaux, qui continuent de prétendre faussement qu'ils se soucient du peuple syrien, continuent de soutenir et de protéger les organisations et groupes terroristes qui sont responsables des souffrances infligées au peuple syrien et de la violation de ses droits.

Le magazine allemand *Der Spiegel* a révélé que Khalid Al-Saleh, le chef du groupe terroriste connu sous le nom de « Casques blancs » et sa famille ont été extradés de Jordanie vers l'Allemagne, où ils ont été reçus à bras ouverts par le Gouvernement allemand. Il convient de noter qu'il y a deux ans, l'Office fédéral allemand de protection de la Constitution, après avoir examiné la demande du chef de ce groupe terroriste, avait conclu que celui-ci restait attaché à ses convictions radicales et extrémistes et avait des liens avec des terroristes. Des documents à caractère terroriste et des contacts avec des groupes terroristes ont été retrouvés sur son téléphone, ce qui n'a laissé aucun doute dans l'esprit des autorités allemandes quant au fait que son arrivée en Allemagne présentait des risques et des menaces pour la sécurité nationale allemande. Le Ministère allemand des affaires étrangères a néanmoins décidé de l'accueillir en Allemagne, en faisant fi des avertissements à son sujet et du fait qu'aucun des organismes de sécurité aux États-Unis ou en Jordanie ne l'avait jugé acceptable.

Pour terminer, le Gouvernement de mon pays appelle une fois de plus tous les États membres de l'OIAC à rejeter les tentatives de politisation de ce qui est par nature une organisation technique et à remédier à la politisation et aux graves lacunes qui caractérisent ses travaux, qui portent atteinte à son statut et à sa crédibilité.

Annexe XX

Déclaration de M. Raziye Bilge Koçyiğit Grba, Représentant permanent adjoint de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à exprimer nos remerciements à la Haute–Représentante Nakamitsu et au Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Ambassadeur Arias, pour leurs exposés très complets. Je voudrais également remercier M. Arias pour sa direction compétente en vue de garantir l'application de la Convention sur les armes chimiques malgré les difficultés sans précédent causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous prenons note du quatre-vingt-sixième rapport mensuel du Directeur général sur les activités de l'OIAC visant à éliminer le programme d'armes chimiques du régime syrien (voir S/2020/1152, annexe). Le rapport attire l'attention sur la situation alarmante qui règne actuellement en ce qui concerne cet objectif déclaré. Il reste 19 questions en suspens concernant la déclaration du régime d'Al-Assad sur les armes chimiques. L'une de ces questions est particulièrement préoccupante, car elle prouve l'existence d'une installation de fabrication d'armes chimiques. Ces exemples montrent une fois de plus qu'il est urgent de remédier aux lacunes, aux disparités et aux incohérences relevées dans la déclaration mensongère du régime.

Le non-respect par le régime syrien de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques ne peut être toléré et appelle une réponse ferme de la part de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité. Si nous négligeons cette tâche collective, la norme mondiale contre l'utilisation des armes de destruction massive sera irrémédiablement compromise. Si nous ne prenons pas les mesures qui s'imposent, les efforts visant à amener le régime à rendre des comptes pour ses crimes contre l'humanité, qui ont été bien établis, risquent d'échouer.

Pour inverser cette tendance alarmante, des mesures concrètes s'imposent. Le régime syrien doit coopérer pleinement avec l'Équipe d'évaluation des déclarations et déclarer immédiatement à l'OIAC l'entièreté de son programme d'armes chimiques. C'est dans cet esprit que la Turquie a coparrainé la décision du Conseil exécutif de l'OIAC du 9 juillet, qui a fixé des paramètres d'action clairs et vérifiables. La décision demande au régime syrien de se conformer à nouveau pleinement à la Convention dans un délai de 90 jours.

Malheureusement, le rapport d'octobre du Directeur général de l'OIAC indique que le régime syrien a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de cette décision (voir S/2020/1033, annexe). Par conséquent, nous sommes favorables à ce que des mesures concrètes soient prises, en particulier au cours de la deuxième partie de la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, en vue de remédier au non-respect persistant des dispositions de la Convention par le régime syrien, notamment son utilisation répétée d'armes chimiques et le fait qu'il n'a pas déclaré ni détruit toutes ses armes chimiques et ses installations de fabrication d'une manière pleinement vérifiable. Avec 45 autres États parties, la Turquie a parrainé le projet de décision pertinent qui sera examiné au cours de la deuxième partie de la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties.

Nous attendons avec intérêt les résultats des enquêtes en cours de la mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne et de l'Équipe d'enquête et d'identification. La Turquie renouvelle son plein appui à l'Équipe, qui joue un rôle crucial dans l'identification de ceux qui ont utilisé des armes chimiques en Syrie. Nous avons pleinement confiance dans le professionnalisme, l'intégrité

et l'impartialité du Secrétariat technique de l'OIAC, de l'Équipe d'évaluation des déclarations, de l'Équipe d'enquête et d'identification et de la mission d'établissement des faits. Le travail qu'ils effectuent avec dévouement est louable et doit bénéficier de notre soutien à tous. Nous déplorons les tentatives visant à porter atteinte à leur intégrité et à leur crédibilité.

La Turquie continue d'appeler à l'application du principe de responsabilité en Syrie. Les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et de la mission d'établissement des faits, et plus récemment le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification sur les incidents de Latamné, constituent une base suffisante nous permettant d'agir pour mettre fin à l'impunité. Dans ce contexte, nous condamnons une fois de plus avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes chimiques par les Forces aériennes arabes syriennes à Latamné les 24, 25 et 30 mars 2017, comme l'indique le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification.

Pour terminer, il faut exhorter le régime syrien à établir avec l'OIAC une coopération axée sur des résultats. Il est essentiel que le Conseil de sécurité agisse dans l'unité et fasse respecter la résolution 2118 (2013). C'est la seule façon d'empêcher le régime syrien de continuer à utiliser des armes chimiques contre son propre peuple. À cet égard, nous voudrions rappeler une fois de plus la responsabilité particulière de ceux qui ont une influence sur le régime syrien. Nous devons agir de manière décisive pour garantir l'application du principe de responsabilité en Syrie et pour honorer la mémoire des victimes de ces attaques à l'arme chimique.

Quant aux déclarations absurdes faites par le représentant du régime syrien au sujet de mon pays, il est tout à fait clair qu'après sept ans, 86 rapports d'activité et de nombreux cas concrets de violations flagrantes de ses obligations, ces observations ne sont rien d'autre qu'une tentative futile du régime syrien de détourner l'attention du Conseil des crimes contre l'humanité bien connus perpétrés en Syrie, en particulier l'emploi d'armes chimiques, qui a été bien établi. Nous réfutons totalement ces inventions et affirmons une fois de plus que nous continuerons à soutenir le peuple syrien.
